

Bilan et analyse du mandat 2008-2011 de la CSS4 : Commission Scientifique Sectorielle des Sciences Sociales

Version du 22 février 2012

La rédaction de ce bilan est de la responsabilité de Catherine Aubertin, présidente de la commission, avec des emprunts au bilan de la commission 1999-2003 rédigé par Emmanuel Grégoire et Jean-Michel Servet (certaines situations n'ayant pas changé), et de précieuses contributions de membres de la CSS4.

Le travail collectif, qui aurait permis à l'ensemble des membres de la commission de valider ce bilan, n'est pas achevé. Ce bilan est donc à considérer comme un bilan provisoire.

Ce bilan témoigne auprès de nos collègues ressortissants de l'histoire de cette commission scientifique ; il est également conçu comme la transmission de l'expérience à la prochaine équipe qui prendra ses fonctions sur un programme, malheureusement sans « tuilage » avec la précédente. La mémoire de notre activité est certes présente dans les comptes-rendus rédigés par les élus et différents échanges d'information que l'on trouve sur le site créé en septembre 2008 à l'intention des ressortissants <https://listes.irdmail.fr/www/info/css4>¹. Cependant, le présent mémoire propose de témoigner des questions soulevées par notre mission, notre pratique ; de résumer un débat qui a conduit à différentes prises de position, au prix d'inévitables tensions. Il se présente comme un exercice de réflexion tourné vers l'avenir des Sciences sociales à l'Institut.

Un acquis de l'action de la CSS4 sortante a été justement le rééquilibrage de l'image des sciences sociales à l'IRD qui avait connu une dégradation persistante. Faut-il rappeler nos positions et interventions en faveur du nombre de postes pour les concours et les promotions en partie réajustés (voir annexes 3 et 5), sur l'absence d'un département de sciences sociales qui affaiblissait notre position auprès de la direction, DSo finalement obtenu de haute lutte avec les Directeurs d'unités (DU). Le travail partagé avec les autres commissions et le Conseil scientifique sur les dossiers, sur les procédures, avec la nouvelle mission de l'évaluation scientifique (MES), et la direction du personnel, ont contribué à cette amélioration ; de même que la participation aux réflexions sur la place des sciences sociales au sein de l'IRD, mais aussi auprès de l'AERES.

Un autre acquis réside dans une meilleure circulation de l'information. Grâce à la liste CSS4, la commission a pu donner régulièrement des informations que l'éclatement de l'IRD en UMR et le mode de fonctionnement de la direction rendaient peu « fluides ». La CSS4 a aussi joué un rôle important de médiation, en particulier pour l'intégration des nouveaux recrutés. Ce ne sont pas aujourd'hui les UMR ni les labos qui portent la culture et l'histoire particulière des SHS à l'IRD, ni de l'IRD en général. La Commission en est devenue le principal dépositaire. C'est vers elle qu'on se tourne aussi bien pour des problèmes logistiques que scientifiques.

L'effort de transparence a été poursuivi : la grille d'évaluation utilisée par les rapporteurs a été diffusée (annexe 1), un retour sur les concours, promotions, biennales a été organisé pour les candidats qui en faisaient la demande.

Les questions en suspens sont liées à la tourmente engendrée par la réforme de l'Université et de la Recherche et à la multiplication parfois désordonnée de couches gestionnaires visant l'organisation administrative comme la programmation scientifique. Les instances d'évaluation scientifiques se sont trouvées marginalisées devant le poids pris au niveau national par l'ANR, et l'AERES. En interne, une profusion de mesures (LMI, UMI, PPR, primes et chaires d'excellence, etc.) a émergé de la vague de la réforme contribuant à brouiller les orientations de l'Institut entre les fonctions d'opérateur et d'agence. La création de l'AIRD et l'achèvement de l'UMRisation, particulièrement douloureuse pour la plupart des anciennes unités de SHS, ont contribué à faire éclater une vision globale de l'IRD. Dans cette précipitation, il a été difficile de faire entendre l'intérêt et la spécificité d'une recherche en coopération pour le développement à l'extérieur de l'Institut, mais aussi au sein de la commission. Cette situation a parfois engendré des tensions entre les membres élus et nommés, entre élus syndiqués et les autres membres, qui a pu troubler une évaluation scientifique paritaire qui *in fine* est la première mission des commissions. Un débat demeure, au-delà des critères et procédures d'évaluation : l'évolution de notre outil de travail a-t-il amélioré la qualité de celui-ci ? Quelle approche critique pouvons-nous avoir sur la qualité et la pertinence de notre recherche pour le développement ?

1. Rappel du contexte

La commission s'est mise en place dans un contexte difficile : la précédente avait démissionné à l'unanimité en juillet 2007 après un important désaveu de son travail de recrutement de chargés et de directeurs de recherche par le jury d'admission. Ce désaveu s'inscrivait dans ce qui fut perçu comme une discrimination des sciences sociales à l'IRD et une dégradation des relations entre les instances d'évaluation et la nouvelle direction générale.

La nouvelle commission, entrée en fonction en mars 2008, dut « rattraper » la session des promotions et biennales qui aurait dû se tenir en automne 2007 et enchaîner presque immédiatement sur les concours de mai 2008.

¹ Le site de la CSS4 est un site restreint qui abrite également des forums de discussion. La Mission de l'évaluation (MES) travaille actuellement à la mise en ligne d'un site qui offrira les textes que les Commissions jugeront utiles de publier sur l'intranet de l'IRD.

Le Directeur général est alors entré en conflit avec le Conseil scientifique et l'ensemble des commissions a dû procéder à une deuxième session d'évaluation des promotions...

Cette mise en place bousculée, suivie par le déménagement à Marseille, a singulièrement compliqué notre travail : quatre membres nommés et un membre élu se sont désistés.

2. Composition de la CSS4

- **Parités** : la CSS4 est composé de 13 membres élus (répartition définie par un arrêté de 1999, accessible sur le site IRD : <http://www.ird.fr/l-ird/presentation/textes-de-referance/organisation-et-fonctionnement-de-l-ird> : 5 DR, 5 CR, 3 ITA) et de 13 membres nommés (répartition par choix du directeur général : 11 professeurs ou DR et 2 maîtres de conférences).

Le déséquilibre numérique des collèges a introduit des difficultés de fonctionnement. Ainsi pour les promotions DR, le jury aurait été composé des 5 DR élus et des 11 Professeurs ou DR nommés !

Depuis 12 ans, le décret régissant les Commissions à l'IRD, imprécis sur beaucoup de points, a été interprété dans un sens de plus en plus restrictif pour éviter tout risque de recours. La règle qui veut que les jurys de concours soient composés de membres de la Commission d'un grade égal ou supérieur au grade des candidats a été étendue aux promotions, avancements, biennales, éméritat... Ainsi, lors de la dernière session, seuls deux membres nommés ont pu statuer sur l'avancement au grade de DR0. Cette répartition par collèges introduit un biais hiérarchique dans le fonctionnement des Commissions et nuit à leur cohésion. Le rôle des ITA a été ainsi totalement marginalisé ; le collège des CR ne peut siéger pour les dossiers DR et assure ainsi une présence non continue lors des sessions.

Les élections ont porté à la CSS4 10 femmes et 3 hommes. Le directeur général a rétabli la parité en nommant 10 hommes et 3 femmes !

- Les élections se font par collèges (DR, CR, IT) au **scrutin de liste** à la proportionnelle au plus fort reste. L'expérience montre que ce type de scrutin défavorise les listes qui obtiennent le plus de suffrages. Les « petites listes », moins bien élues, placent un représentant grâce à cette règle qui peut inspirer des stratégies qui consistent pour un groupe motivé, un labo, une discipline, à présenter plusieurs listes afin de s'assurer une forte présence dans la commission. La diversité des programmes et professions de foi en pâtit, les électeurs sont mal représentés, peut-être les disciplines ; l'ancrage auprès des chercheurs s'affaiblit.

Il importerait de réfléchir à la réforme de ce système et de privilégier un scrutin à la plus forte moyenne, certainement plus équitable et plus représentatif.

- La **quantité de travail** demandé aux membres de la commission est énorme : chaque année embrasse une centaine de biennales, une trentaine de dossiers d'avancement, deux cents dossiers de concours, une trentaine de dossiers d'accueil, quelques dossiers d'éméritat... Cet abattage se fait-il toujours dans les meilleures conditions pour les ressortissants et les candidats ? La tâche assurément tend à phagocytter une réflexion pourtant indispensable sur les stratégies et politiques scientifiques, sur les conditions et critères d'évaluation. Il est impératif de donner aux commissions les moyens d'assumer leurs missions (secrétariat partagé, réunions en dehors des sessions d'évaluation, journée de réflexion en cours de mandat, etc.) et d'assurer plus concrètement l'information des ressortissants (forum, assemblée). D'autres modalités plus efficaces de fonctionnement sont régulièrement évoquées, notamment une pré-sélection sur dossier pour les concours ou bien des évaluations quadriennales pour les chercheurs.

- **Les élus** ne reçoivent aucune gratification pour participer à la commission. Ce travail, toutes affaires cessantes, vient mordre sur les activités de recherche sans une reconnaissance à la mesure de l'engagement. Il contribue à aviver les tensions au moment de la répartition des tâches. Le rôle de la délégation permanente s'est progressivement réduit à la distribution des dossiers aux rapporteurs et il conviendrait de repenser ses fonctions. Vers la seule présidence convergent les différentes demandes de l'administration et de la direction, mais aussi les interrogations des ressortissants et des candidats déçus. Au fil des sessions, les DR élus ont dû assumer pour l'Institut de nouvelles tâches d'animation et d'administration (responsables de PPR, d'UMR, de projets ANR, de centre...). Il y a une réflexion à mener sur cette concentration de responsabilités sur les mêmes personnes engagées dans l'action collective au sein de l'institut et sur sa compatibilité avec un engagement au sein de la commission. La « gouvernance » des commissions est peut-être à réinventer afin de trouver un meilleur équilibre des responsabilités entre tous les membres.

La question de la possibilité ou non, pour un membre élu à la commission de candidater à un avancement ou à un concours a été une source de tensions importantes. Pour certains membres nommés, cette pratique est jugée inacceptable d'un point de vue déontologique. Les élus, bien que partagés, se souviennent que cette pratique était courante à l'ORSTOM-IRD où, du fait des effectifs réduits, des membres élus risquent d'être proposables au cours du mandat. Une autocensure est d'autant mal perçue par les intéressés qu'elle apparaît pénaliser le travail collectif réalisé dans la commission, pour l'Institut.

Si le passage CR2-CR1 n'a posé aucun problème, la présentation au concours DR2 a fait grincer des dents, jusqu'à arriver à un blocage pour l'avancement DR2-DR1.

La question, posée au comité d'éthique et lors d'une réunion des présidents et vices présidents, a obtenu une réponse : les textes ne précisent rien en fonction du statut des membres engagés dans la Commission. Chacun est alors libre de se présenter ou non, comme chaque évaluateur est libre d'émettre un veto ou non à cette pratique. Quand la commission fixe une règle en début de mandat, ce fut le cas de la CSS4 qui acceptait cette pratique, elle peut être remise en cause au fil du temps et par l'arrivée de nouveaux membres nommés.

- **La nomination de personnalités extérieures** comme membres des commissions scientifiques de l'IRD permet de s'assurer de la compétence de collègues venant d'autres horizons et qui, de ce fait, portent un regard extérieur critique sur notre institut. Ce regard est jugé très précieux par les élus. Toutefois, le choix de ces personnalités doit privilégier leurs compétences sur les pays du Sud et sur les conditions d'exercice de la recherche en coopération. Pour la première fois cette année, à l'initiative de la MES et en collaboration avec la commission, une liste de personnalités susceptibles de remplir ces fonctions a été constituée. Ces nominations doivent intervenir de manière à corriger des déséquilibres disciplinaires résultant des élections.

Pour leur part, les collègues nommés ne reçoivent pas toujours les considérations dues à leur importante participation à la vie scientifique de l'IRD. Lors de la première réunion de la CSS4, ils furent nommés sans lettre de mission, sans préparation au travail qui les attendait, sans présentation de l'IRD pour la plupart. En revanche, ils durent faire face à de fâcheux dysfonctionnements lors du remboursement des frais de voyage et mission, ainsi que des rémunérations dues au titre de leur participation aux jurys de concours, dysfonctionnements qui semblent avoir été résolus seulement en 2011. A juste titre, ce peu d'égards finit par les décourager provoquant démissions ou absentéisme.

Les séances plénières sont l'occasion de rencontrer les membres de la direction. Lors de toutes les sessions nous avons reçu la visite soit du Président, soit du Directeur général délégué à la Science, soit des directeurs de département. Ces visites sont importantes, elles permettent d'obtenir des informations et surtout de faire remonter des interrogations et des suggestions. On peut regretter que ces moments n'aient pas été l'occasion pour les membres nommés, représentant diverses institutions partenaires de l'IRD, d'engager un vrai dialogue, certes peu amorcé par la direction. La présence de nommés au sein de la CSS4 devrait être davantage valorisée par la direction. Ainsi, les avis sur les réformes en cours à l'IRD pourraient ne plus être, comme cela a été le cas lors de ce mandat, jugés par les membres nommés comme du seul ressort des élus.

- **Les ITA** obtiennent trois représentants pour une dizaine de ressortissants. Dans la CSS4, ils sont donc surreprésentés, ce qui n'est pas le cas des autres commissions où ce statut est plus fréquent. De surcroît, les ITA, ne présentant pas de liste, sont alors tirés au sort.

Rappelons qu'en matière d'évaluation, le rôle de la CSS4 est presque symbolique car l'avis demandé arrive bien après le passage en CAP qui juge des promotions. Il a même été demandé à la CSS4 de ne pas proposer les agents à l'avancement, car ce n'était pas dans ses attributions. Or les ITA sont évalués tous les ans, ce qui amène les membres nommés à s'interroger sur le sens de cet examen des dossiers. Les ITA de la CSS4 proposent donc de privilégier une évaluation biennale sur la base du rapport d'activités, puis une autre plus soutenue tous les 4 ans sur la base de mémoires de titres et travaux. Les recommandations de la Commission seraient remises à l'intéressé qui pourrait, à sa demande, être reçu par la Direction du personnel pour le suivi de sa carrière.

Il s'ensuit que le rôle des ITA est limité lors des sessions : ils ne peuvent assister qu'aux sessions concernant leur propre évaluation, par ailleurs éclatée entre différentes instances (CSS, CGRA, CAP) et aux sessions plénières, et non à tout ce qui touche à l'évaluation des chercheurs. Les ITA sont exclus des jurys de tous les concours, la parité entre membres nommés et élus ne peut être mise en œuvre. Or, lors des premières CSS4 (1999) les IT avec thèse pouvaient siéger s'ils le souhaitaient dans les jurys de CR. Notons un rappel du texte de loi : ne peuvent être membre d'un jury, que les personnes d'un grade au moins équivalent à celui du candidat. Ce point devra être éclairci.

La place des ingénieurs et techniciens au sein de la CSS4 doit être reconsidérée au mieux de leurs intérêts.

3. Fonctionnement de la commission

Le fonctionnement de la commission s'est nettement amélioré au cours de son mandat. Benoît Lootvoët et Jean Huchon ont aidé à supporter la désorganisation administrative due au déménagement à Marseille. Un bon compagnonnage sur la durée avec Nathalie Billot (DEI, puis MES) et la mise en place de la MES par Anne Coudrain ont contribué à la « normalisation » des sessions.

Cependant, est-il besoin de rappeler que la commission est pénalisée par le manque de moyens de fonctionnement : pas de locaux, pas de secrétariat, pas de budget, pas de possibilité d'archivage ni de classement des dossiers papier qui vont donc être détruits.

L'organisation des sessions des Commissions scientifiques mobilise plusieurs services dont l'articulation ne va pas de soi : la mission de l'évaluation scientifique qui fait le lien entre la CSS4 et les autres services, la Direction des personnels pour l'envoi des dossiers, le Bureau des voyages pour l'organisation des missions, les services financiers pour le remboursement des frais... L'ensemble mériterait d'être harmonisé.

Il y a impossibilité pour les membres des commissions, élus comme nommés, d'effectuer deux mandats consécutifs. Cet empêchement réglementaire pose la question de la transmission du "savoir-faire", mais aussi et surtout de la mémoire : comment assurer la continuité des travaux d'une Commission à l'autre ? Comment opérer la transmission des dossiers ? Un système de tuilage ne doit-il pas être envisagé ?

Il convient d'appliquer la règle qui veut qu'un membre d'une commission, élu comme nommé, qui ne participe pas deux fois de suite aux travaux d'une commission soit systématiquement remplacé : il est en effet important que les Commissions siègent avec des effectifs complets, ce qui permet notamment de mieux répartir la charge de travail. On note, depuis le déménagement de l'Institut à Marseille, un absentéisme beaucoup plus fort qu'auparavant.

4. Les compétences de la commission

Les CSS ont des missions conférées par des textes, il faut s'y tenir. Toutefois de nouveaux enjeux apparaissent (primes d'excellence, PPR, etc.) et il faut demander à discuter avec la DG du rôle des Commissions vis-à-vis de ces nouveautés qui n'existaient pas au moment des textes fondateurs.

Au fil du temps, les compétences de la commission se sont singulièrement restreintes du fait de la **multiplication de nouvelles procédures, superposition des instances et constitution de jurys ad hoc**. La CSS4 a pourtant souhaité participer aux nouveaux processus d'évaluation (AERES, UMI, postes d'accueil), de recrutement (post-doctorants), malgré le plus souvent des calendriers imposés et des délais très courts, sans pouvoir disposer des dossiers complets.

Les commissions devaient examiner les projets de PPR. Cela n'a pas été le cas. Les décisions ont été prises par le département en relation directe avec le porteur de PPR. De nombreux dossiers ont été traités par des commissions *ad hoc* dont la CSS4 ne connaît ni la composition, ni les critères de sélection : accords CPU-IRD, chaires croisées (aujourd'hui PEERS), prix IRD Innovation Sud, etc.

La CSS4 a obtenu de donner son avis sur le profilage à partir d'une sélection de fiches faite par le département. Dans ce profilage, la direction souhaite qu'un certain nombre d'instances interviennent (département, CSS, Conseil scientifique...); dès lors il est difficile d'apprécier quel est le poids de l'avis de la CSS4.

Lors de la session de mai 2011, la CSS4 a obtenu que soient examinées les demandes d'accueil en expatriation dans le cadre de l'accord signé avec la Conférence des Présidents d'universités (CPU) ou et des projets PEERS. Ils ont été évalués selon les mêmes critères que l'ensemble des demandes d'accueil en expatriation et ont tous reçu un avis défavorable. De manière générale, ces initiatives mal évaluées posent la question de la qualité scientifique de ces nouveaux outils de partenariat. Il semble que ces dossiers soient à nouveau traités en dehors de la commission.

Concernant la **prime d'excellence scientifique** (PES), c'est la CSS4, pourtant sollicitée, qui a refusé de participer, de même que l'ensemble des six commissions de l'IRD, à la procédure d'évaluation.

Un groupe de réflexion s'est mis en place à la demande des président-e-s des six commissions, composé d'un représentant de chaque commission. Le décret instaurant la PES date du 8 juillet 2009 (décret n° 2009-851), mais les premières recommandations relatives à sa mise en place dans l'établissement ont été lancées dès le mois d'avril par la Direction générale. Il existe un décalage entre les conditions d'éligibilité, telles que citées dans le texte national, et celles qui sont effectivement appliquées à l'IRD. Dans le texte national (circulaire d'application du 24 juillet 2009), trois catégories sont distinguées : les personnels lauréats d'une distinction scientifique ; les personnels apportant une contribution exceptionnelle à la recherche ; les autres bénéficiaires potentiels soumis à condition d'enseignement. À l'IRD, dans la pratique, le montage du dossier se fait essentiellement autour de la prise en compte des activités d'enseignement et d'encadrement (sans aucune valorisation de ces activités au Sud). Le suivi envisagé pour les 4 années que dure la prime prévoit une vérification par la direction des personnels de la réalisation effective des heures de cours. Au final, la prime d'excellence à l'IRD est pratiquée comme une prime d'enseignement, lequel est d'ailleurs souvent rémunéré en sus du traitement du chercheur. La condition d'excellence scientifique est un prérequis, mais n'est pas suffisante.

Au-delà des positions de principe sur la PES (une partie de la commission estimant que la valorisation de l'excellence devrait passer par le soutien aux équipes ou par l'augmentation des postes ouverts à la promotion, une partie des membres nommés de la commission ne partage pas ce point de vue), la CSS4 s'interroge sur les modalités de sa mise en place (conditions d'enseignement, non prise en compte des activités au Sud). Elle rappelle en outre que les évaluations biennales ne peuvent pas servir de support à l'attribution des PES, car ces évaluations sont faites selon d'autres critères et avec d'autres objectifs que ceux de la reconnaissance de « l'excellence ». La CSS4 demande à ses membres de ne pas participer aux comités d'évaluation et que la liste des lauréats de la PES soit diffusée à l'ensemble du personnel de l'IRD et que soit connue la composition des comités *ad hoc*.

La CSS4 n'a pas donné de consignes à ses ressortissants. À noter pour la CSS4 une forte concentration des candidats en provenance de 2 disciplines (économie et démographie) et d'une UMR. On remarque que cette prime encourage les chercheurs à enseigner en France, logiquement au détriment d'action de partenariat et de choix d'expatriation. Les chercheurs expatriés sont exclus du bénéfice de cette prime. À noter aussi qu'un lauréat a redistribué sa prime à ses partenaires.

5. Les procédures d'évaluation : concours et promotion

Une **grille permettant d'intégrer la variété des critères d'évaluation** a fait l'objet d'un groupe de travail de la CSS4 (annexe 1). D'une part, elle a été diffusée à l'ensemble des ressortissants de la CSS4 pour les aider à rédiger leurs dossiers. D'autre part, elle est envoyée aux rapporteurs pour les aider dans leur évaluation en accompagnement des dossiers.

Après plusieurs ajustements, cette grille a donné satisfaction pour les DR, concours et promotion. Elle doit être adaptée pour les CR.

Les rapporteurs sont choisis, en fonction de la discipline, du thème et de la zone géographique de la recherche, de la présence de l'évaluateur à la session, d'un équilibre membre élu/membre nommé. Pour appliquer strictement ces principes, la Délégation permanente s'est trouvée confrontée à la définition de la discipline (comment évaluer un ethnobotaniste, un socio-économiste... ?), à la présence des évaluateurs et à la limite raisonnable du nombre de dossiers à attribuer à une même personne.

Il est demandé à chaque rapporteur de remplir cette grille pour chaque dossier et de rédiger une première appréciation d'une vingtaine de lignes. Le tout doit être impérativement envoyé à la présidente et à la vice-présidente avant la tenue des jurys. Cela afin d'éviter une lecture trop rapide des dossiers et une improvisation en séance (qui favorise alors le critère des publications d'excellence). Cela permet aussi d'éviter d'éventuelles ententes entre rapporteurs ou des changements d'opinion ou encore, pour les concours, de donner trop de poids à l'audition, exercice obligé de séduction, par rapport au dossier. Enfin, le fait de disposer des rapports facilite, pour le président du jury, la rédaction des procès verbaux.

Cette procédure demande un gros travail aux rapporteurs pour la gestion des rapports, mais elle est gage de transparence en conservant ces archives au sein de la CSS4. Celles-ci ne sont pas communiquées à l'administration.

Avant l'audition, lors des concours, en cinq minutes, le rapporteur principal résume son rapport et évoque les questions à poser, le rapporteur secondaire complète l'intervention. Après la discussion qui suit l'audition, le président du jury note les principales conclusions. A la fin des auditions, chaque dossier est repris et un classement est établi. Le recours au vote est limité aux situations de conflit, le choix étant d'arriver à faire exprimer le plus largement les positions de chacun pour arriver à un consensus. Le nombre de candidats qui seront présentés au jury d'admission (pour les concours) ou au conseil scientifique (pour les promotions), ainsi que le classement, fait l'objet d'un vote à bulletin secret.

Les dossiers « remontés » font l'objet d'une nouvelle rédaction par le rapporteur principal, synthèse de son rapport, de celui du rapporteur secondaire, de l'audition et des discussions entre membres du jury. Le président du jury harmonise alors les rapports en détaillant la procédure d'évaluation et en justifiant le classement.

Les noms des candidats dont les dossiers ont été retenus par la CSS4 pour avancement et transmis au Conseil scientifique seront désormais annoncés sur le site de l'IRD, par ordre alphabétique, dès connaissance des résultats. C'est une demande de transparence qui émane de plusieurs commissions. Jusqu'à présent, nous avons préféré ne pas donner les noms des candidats dont les dossiers avaient été retenus pour ne pas donner de faux espoirs dans le cas où le Conseil scientifique ne respecterait pas notre classement, et pour ne pas engager les jurys suivants.

La CSS4 a aussi souhaité donner plus de transparence à son travail en permettant aux candidats d'avoir, s'ils en font la demande, un retour sur leur dossier. Après les sessions, la présidente, la vice-présidente ou le président du jury sont seuls habilités à répondre aux candidats au nom de la CSS4. Après contact par mail, un rendez-vous téléphonique est pris et, à partir des rapports archivés, des informations sont présentées oralement au candidat pour l'aider à améliorer son dossier à l'avenir. Après un concours général de CR, par exemple, une quarantaine d'entretiens sont demandés, qui se passent bien, donnent satisfaction au candidat et améliorent l'image des conditions d'évaluation à l'IRD. Cependant, les réponses personnalisées demandent une grande disponibilité aux présidents des jurys et de la commission.

Malgré des demandes renouvelées de la CSS4, le calcul qui permet de définir le nombre de postes ouverts au concours reste peu clair. Les **concours de chargés de recherche** ne bénéficient pas d'une organisation matérielle satisfaisante. Le nombre de candidats étant très élevé en SHS (autour de 150), il faut faire tenir les auditions dans le temps de la session (une semaine). Cela implique la création de sous-jurys et donc des conditions différentes d'audition pour les candidats. Cela implique aussi une journée entière consacrée au passage en revue de tous les dossiers en session plénière pour finalement aboutir à une vingtaine de candidats difficiles à départager. Cette sélection en deux étapes peut finalement amener les sous-jurys en position d'affrontement pour soutenir leurs candidats sélectionnés. Dans ces conditions, on comprend que le classement final de six candidats puisse être remis en cause par le jury d'admission et d'autant plus que la CSS4 n'est pas censée prendre en compte les équilibres des disciplines ou les priorités des départements, contrairement au jury d'admission.

Le système des sous-jurys risque d'être perçu comme injuste par les candidats, aussi la CSS4 a-t-elle tenté de réduire le nombre de sous-jurys en formant des jurys exclusivement consacrés aux concours CR généraux. Il est arrivé que des membres nommés du collège DR s'offusquent d'être exclusivement mobilisés pour le concours des CR, ce qui est inévitable quand les candidats à ce niveau de recrutement sont dix fois plus nombreux que les candidats au concours de DR.

Il est indispensable que l'IRD obtienne la possibilité de faire une première évaluation sur dossier et que seuls les candidats ainsi sélectionnés soient auditionnés. Actuellement, la loi oblige à auditionner tous les candidats dans les mêmes strictes conditions de temps (10 mn de présentation, 10 mn de questions-réponses -15/15 pour les concours DR). On peut évoquer le gâchis que représente, pour un candidat qui aurait été refusé sur dossier, le coût de son voyage et son investissement, comme le temps consacré par les évaluateurs à rédiger des rapports sans enjeux.

Il est difficile de traiter toutes les disciplines de manière équivalente, car elles ne se situent pas de la même façon dans les communautés scientifiques. Par exemple, durant notre mandat, cette difficulté s'est illustrée de manière très différente pour l'anthropologie et l'économie lors des concours généraux de recrutement de CR2. On note ainsi **un engouement collectif pour les profils de socio-anthropologues**, ceux-ci étant jugés incontestablement comme étant les meilleurs candidats (voir annexe 6). On peut s'interroger sur le succès de cette discipline auprès des jurys (un « récit scientifique » bien perçu par tous ?), alors que d'autres champs disciplinaires sont frappés par les départs à la retraite (démographie) ou bien qu'il apparaît difficile de recruter des économistes en dépit du fléchage des postes (3 postes perdus ces 2 années).

S'observe également une féminisation des candidat(e)s et des recruté(e)s, également plus âgées dans la socio-anthropologie, un phénomène qui mériterait d'être analysé. L'IRD offre des conditions favorables pour exercer les études dans ces disciplines, attire des candidats connaissant bien l'institut, étant souvent insérés dans des équipes structurées. Une telle expérience est bénéfique aux publications, à la structuration des projets, voire une bonne préparation de l'oral. Or ces acquis sont appréciés et inscrits comme prérequis par les sous-jurys.

Les postes fléchés posent d'autres problèmes, très bien analysés par le Conseil scientifique (voir son compte rendu de la session d'automne 2011). Sans soulever les maladroites dans la définition du profil qui ne facilitent le travail de personne, l'expérience montre qu'un profilage trop resserré décourage des candidats prometteurs. Il est fréquent de ne pouvoir fournir un poste faute du niveau suffisant des postulants.

Les postes fléchés ne devraient pas mobiliser plus du quart des postes ouverts au concours, et devraient poursuivre le but de "sauver" une discipline essentielle à la recherche pour le développement, ou de s'engager sur un nouveau champ ; leur visibilité en serait d'ailleurs renforcée. Sauf exception, il est préférable d'éviter des fléchages sur une seule équipe, au contraire il convient de privilégier des profils de compétences ou profils thématiques susceptibles de s'appliquer à plusieurs Unités.

Une nouvelle procédure doit se mettre en place, avec une transparence des priorités qui doivent être issues d'un travail d'échange sur la stratégie scientifique de la Direction générale déléguée Science et des Départements, en interaction étroite avec les UMR. La stratégie de recrutement doit répondre prioritairement à la mise en œuvre concrète de la politique scientifique de l'Institut et ainsi répondre aux attentes et demandes des partenaires du Sud de manière réactive pour des enjeux d'ampleur s'inscrivant dans la durée. L'IRD ne recrute pas de chercheurs sur un projet à 4 ans, sur un PPR, un JEAI, un programme européen, etc. On peut espérer que la prochaine commission aura à se prononcer sur des postes fléchés selon cette stratégie, déjà arbitrés et en nombre raisonnable par rapport aux postes effectivement ouverts.

6. Les évaluations biennales des chercheurs

Les chercheurs de l'IRD sont évalués tous les deux ans à partir d'un dossier déposé sur le portail. Chaque dossier est attribué à un évaluateur de même grade. Lorsque le chercheur est également candidat à une promotion, c'est le rapporteur principal qui rédige l'évaluation biennale. A noter que pour des raisons d'effectifs, le rapporteur ne sera pas forcément présent lors de la séance plénière d'examen des biennales. Pour les promotions et concours, en revanche, les deux rapporteurs sont forcément présents.

Les évaluations biennales des chercheurs soulèvent quelques questions :

- D'un point de vue pratique, il n'est pas raisonnable de demander à la commission d'évaluer minutieusement une centaine de chercheurs par an, lors d'une session où la charge de travail est déjà importante puisque s'y ajoutent entre 5 et 15 dossiers de promotion par membre présent. En séance plénière, le rapport est trop simplement confronté à la fiche-résumé dont disposent tous les présents, sans réelle discussion

- Deux ans est une période trop courte pour évaluer les activités. Cela ne permet pas de rendre compte du cycle des publications, ni des recherches engagées, ni des appels d'offre. Dans certains cas, les chercheurs peuvent apparaître faussement comme non publiant parce qu'ils sont en train de terminer un ouvrage, rédiger une HDR ou parce qu'ils se sont consacrés à des recherches de

financement ou d'animation de la recherche. Une périodicité d'évaluation de 4 ans devrait être instaurée.

- D'un point de vue humain, les évaluations sont souvent mal perçues par les chercheurs. Lors de notre mandat, les notes A, B, C, ont été introduites à la demande de l'administration qui a entrepris de suivre les dossiers, ce qui n'était pas le cas auparavant sauf cas graves. Cela a déclenché de réelles incompréhensions. Les notes B représentent bien moins que 10 % des dossiers (annexe 4). Elles sont le signal d'un décalage par rapport aux missions de l'IRD, soit en termes de publication, soit en termes de partenariat, soit en termes d'investissement dans les structures. Elles ne devraient pas être prises comme des sanctions. Le fait que la direction du personnel ait demandé des comptes rendus d'entrevue du chercheur avec son chef d'UMR à la suite de ces notes, alors qu'une simple mise au point orale suffisait, n'a pas simplifié les choses. Les évaluations devraient être dédramatisées et l'administration ne devrait pas se mêler des notes B. Les très rares cas particuliers nécessitant une intervention peuvent être déclarés directement à la MES qui gère alors la situation avec la direction du personnel.

- La rédaction des évaluations est délicate. Les rapports peuvent contenir des réflexions qui froissent le chercheur et créent un sentiment d'injustice. Ils sont pourtant tous relus et homogénéisés, autant que faire se peut, par la présidente.

Un effort de rédaction évitant des expressions désobligeantes doit être rappelé aux évaluateurs. La CSS4 pourrait s'inspirer de ce qui se fait dans certaines commissions : utiliser le « Vous », « encourager » plutôt que « regretter », et ne pas hésiter à ne rédiger que trois phrases dans le genre « continuez, tout va bien », plutôt que de formuler des conseils perçus comme des critiques et qui apparaissent systématiquement dans la dernière phrase.

A noter que la MES vient de mettre en place une procédure de recours. Le chercheur en désaccord avec son évaluation, après entretien avec son chef d'UMR, est invité à préciser à la MES quels éléments présents dans son dossier ont été mal compris. Sur cette base, une nouvelle évaluation peut être demandée à la Commission.

7. Demandes d'éméritat

De plus en plus de demandes d'éméritat sont déposées, souvent en liaison avec la réforme de retraite qui a poussé plusieurs collègues à demander dans le même temps, comme la loi les y autorise, une retraite anticipée et un éméritat. En interne à la CSS4, les discussions ont été animées, confrontant toutes les positions entre deux points de vue extrêmes : celui se basant sur l'excellence seule, et celui considérant que l'éméritat était un statut permettant à un chercheur de continuer à travailler pour l'IRD, la mise à la retraite signifiant un arrêt total des activités et généralement une perte de compétences pour l'Institut.

C'est dans ces demandes d'éméritat que les avis de la commission ont été le plus souvent contredits. L'avis de la CSS4 intervient en effet en amont d'un long processus et précède celui du Conseil scientifique, du Département, puis du Président et du Conseil d'administration qui n'ont pas toujours le même point de vue. Les critères d'évaluation de la CSS4 se sont affinés et demandent maintenant :

- une carrière scientifique de qualité, en correspondance avec les missions spécifiques de l'ORSTOM, puis de l'IRD,
- la présentation d'un projet de recherche qui fortifie la visibilité de l'IRD,
- une activité soutenue dans les dernières années.

8. Dématérialisation de l'évaluation : portail et bibliométrie

Si la CSS4 reconnaît la pertinence des indicateurs qui valorisent la production des SHS, elle s'inquiète néanmoins de l'usage possible de ces indicateurs, ainsi que de l'orientation qu'ils donnent aux pratiques de la recherche. Ce référentiel aura-t-il une dimension qualitative, de hiérarchisation de la production scientifique ? Sera-t-il « mieux » de co-publier ? De publier dans telle ou telle revue ? Comment sont prises en compte les publications dans des supports sans grande audience, mais correspondant à une logique de partenariat ? Un tel référentiel risque d'inciter les chercheurs à ne plus publier dans des revues sans visibilité internationale, mais ayant pourtant un fort impact au niveau local. La visibilité du travail des chercheurs de l'IRD doit être améliorée, mais cette visibilité

repose à la fois sur la reconnaissance à l'international et aux niveaux des institutions partenaires. En outre, les référentiels du Nord (cf. Web of Science) ne sont pas nécessairement ceux du Sud. La CSS4 met en garde contre la hiérarchisation entre deux types de publication (international/local, anglais/langue des partenaires) qui renvoie aussi à une hiérarchisation entre deux façons de travailler. Dans le même temps, la commission est tout à fait consciente de l'importance de donner à connaître le travail des chercheurs de l'IRD sur le plan international, de participer aux débats disciplinaires, etc. Mais les « autres » publications, non enregistrées dans le référentiel (et qui peuvent également être des publications spécialisées portées par des chercheurs de l'IRD), ne doivent pas apparaître comme « un reste », ou des publications « ne comptant pas ». Elles font également partie des missions des chercheurs de l'IRD. Aussi bien, les consignes des UMR, sous pression de l'AERES et de ses critères standardisés, sont précisément de publier dans les revues internationales ; c'est donc au niveau de l'IRD, compte tenu de la spécificité du « D » de l'établissement, que les « autres publications » doivent être valorisées.

On notera par ailleurs que l'injonction récente de publier avec des partenaires du Sud pose la question de la visibilité de ce partenariat, les références ne contenant que des patronymes. Au-delà de la co-publication, il serait opportun de référencer les lieux d'édition, les supports d'édition « Sud » étant souvent négligés.

Avec la généralisation des dossiers électroniques et du renvoi à la bibliographie indexée dans Horizon, ou HAL, on note une tendance à compter plutôt qu'à lire. Car lire, pour les évaluateurs, implique d'abord d'aller charger sur les liens internet les articles et ouvrages, à les imprimer eux-mêmes sur leurs imprimantes, le travail d'évaluation se faisant essentiellement « à la maison » le soir ou le weekend.

La CSS4 rappelle l'importance accordée à la lecture des articles et ouvrages, son travail ne se limitant pas à les comptabiliser. Par ailleurs, on constate une inégalité de pratiques, certains candidats ne diffusant pas leurs publications sur les bases de données, d'autres envoyant des ouvrages par courrier.

La CSS4 demande que, pour les avancements DR1, un maximum de 5 documents soit **transmis par courrier**, pour les avancements CR1, un maximum de 3 documents. Les autres publications jugées essentielles devant se trouver dans la base Horizon.

9. Quelques réflexions à engager sur notre pratique scientifique ?

Alors que nous évaluons des individus, et que nous soulignons certaines carences et dysfonctionnements de l'institution, nous sommes moins enclins à nous interroger sur l'évolution de notre production scientifique. Or les bouleversements rapides et parfois critiquables de l'Institut, l'Umérisation, le rôle des agences ont profondément changé l'outil et le mode de production des connaissances. Ces réformes ont un but, qui pourtant n'est jamais questionné : la qualité et pertinence de la recherche pour le développement. Pourtant, à voir les critiques contre les SHS, certaines fondées, à voir la vie scientifique des représentations et la difficulté ici et là de construire un partenariat avec des institutions ou des chercheurs qui voient eux-mêmes leurs pratiques bouleversées, la question mérite d'être posée car, pour beaucoup, les nouvelles conditions d'exercice de notre métier et certaines pratiques laissent une impression négative, sinon de mal-être. S'interroge-t-on assez souvent sur la connaissance pertinente à produire, sur les lacunes, les modes cognitifs ? Privilégions-nous suffisamment la prospective, les enjeux du développement ?

- Quelle est notre position face au déséquilibre des disciplines (abandon de la linguistique, par ex.), les dérives thématiques infléchies par les choix des agences comme l'ANR, les enjeux médiatisés (les changements climatiques, par ex.), les soubresauts de la géopolitique de l'Institut, les inflexions académiques des établissements universitaires qui nous accueillent désormais. Pendant ce mandat, on a observé un clivage parfois pénalisant, au sein des disciplines SHS, entre celles qui se consacrent uniquement aux phénomènes sociaux et celles qui s'intéressent aussi à l'environnement. Se trouve posée la question de l'interdisciplinarité et de l'ouverture des SHS aux disciplines des sciences de la vie et de la terre. Il y a là une ligne de fracture importante susceptible de fragiliser les SHS (comme au moment de la discussion sur l'opportunité d'un département « Sociétés », où les SHS ont failli être dissoutes dans l'environnement ou la santé). Il est important de tenir compte de toutes ces sensibilités, y compris dans la composition des jurys de recrutement.

- N'avons-nous pas pris l'habitude de nous contenter de l'énoncé des recherches, oubliant les résultats, escamotant la preuve scientifique ? De fait, conformément au mode actuel de financement,

la rédaction de projet prend le pas sur l'analyse critique des corpus et des données ; obtenir des crédits (un projet ANR, voire une prime d'excellence scientifique !) vaut validation scientifique.

- N'assiste-t-on pas à une raréfaction de la construction de données primaires, statistiques ou qualitatives, qui est pourtant l'expertise de l'IRD ? Une forme voyante et socialement valorisée d'excellence scientifique est associée à la médiatisation des expertises et avis, limitée à certaines revues aux dépens des ouvrages ou des rapports. Or, la production de connaissances nouvelles est laborieuse, elle exige un investissement long, des compétences qui ont perdu de leur prestige.

- Il y a un risque d'écartèlement ou d'épuisement entre les exigences « nationales » des UMR, visant à l'excellence scientifique et à l'intégration dans les Labex, Idex et autres ; et les exigences d'une recherche en partenariat où d'autres impératifs se font jour : co-publication, valorisation, finalisation. L'IRD est le seul institut à avoir de telles exigences et l'évaluation doit tenir compte des profils Nord, Sud ou « mixtes » pour lesquels les chercheurs ont opté. Sinon, ce sera très vite la perte du « D » au profit d'une recherche universitaire tropicale, banale et universelle. On doit pouvoir tenir compte des difficultés pour les SHS de mener une recherche finalisée au Sud : d'autres critères doivent être trouvés, comme certaines formes de valorisation (expositions, musées, livres), l'accent mis sur la formation, etc. Des rubriques entières des évaluations sont sans objet pour les SHS : brevets, etc.

- Comment parler du rôle des SHS dans un établissement qui se préoccupe de développement ? Quand on parle de développement, il s'agit bien d'un changement social, culturel, économique et politique. Si on veut comprendre, inciter, suivre, évaluer ces changements, il semble essentiel que les SHS soient au cœur et non aux marges du dispositif de l'IRD. Nous nous sommes félicités de la création d'un département DSo, car cette structuration est porteuse d'une reconnaissance des domaines scientifiques concernés à part entière et non pas comme une matière ancillaire des sciences dures. Mais des dispositifs transversaux – inter-départements – doivent être mis en place, des incitations à la collaboration doivent être imaginées, les priorités stratégiques de l'établissement doivent l'affirmer. Il faut que l'IRD se donne les moyens d'une réflexion intellectuelle et pragmatique sur le sens du développement au XXIème siècle, qui n'est pas que la réduction de la faim, de la pauvreté et des maladies ou la protection de l'environnement et l'adaptation au changement climatique ! Qu'est-ce que le développement aujourd'hui ?

La Commission aurait dû réfléchir sur la contribution des sciences sociales au développement, d'interroger celui-ci et « déconstruire » notre pratique. Nous manquons de moyens et de temps, mais cette lacune est paradoxale car nous disposons des outils d'analyse requis : démographie des disciplines, économie du financement, sociologie de la pratique scientifique à l'institut... Une ébauche en a été faite, en dehors du cadre de la Commission, et qu'elle pourrait poursuivre à son compte. Cette ébauche est rappelée en annexe 7 afin de compléter la perspective qu'apporte ce bilan sur la situation des SHS à l'IRD. C'est justement l'occasion aujourd'hui d'oublier les critères bibliométriques pour engager une réflexion scientifique sur nos pratiques. Nous passons le relais à la prochaine Commission.

10. Annexes

1. Grille d'évaluation
2. Répartition des chercheurs par UMR et discipline
3. Bilan promotions 2005-2011
4. Bilan des évaluations biennales 2003-2011
5. Résultats des concours externes IRD 2008-2011
6. Résultats des concours externes CSS4 2008-2011
7. Contribution à une réflexion sur la place des Sciences humaines et sociales dans la recherche pour le développement. Aubertin C., Guillaud D. (org.), 2010. 23 p. multigr.

ANNEXES

du bilan de l'activité de
la Commission scientifique sectorielle des sciences sociales - CSS4 -
2008 - 2012

1. Grille d'évaluation	p. 2
2. Répartition des chercheurs par UMR et discipline	p. 6
3. Bilan promotions 2005-2011	p. 7
4. Bilan des évaluations biennales 2003-2011	p. 9
5. Résultats des concours externes IRD 2008-2011	p. 10
6. Résultats des concours externes CSS4 2008-2011	p. 11
7. Contribution à une réflexion sur la place des Sciences humaines et sociales dans la recherche pour le développement. Aubertin C., Guillaud D. (org.), 2010. 23 p. multigr.	p. 13

ANNEXE 1 - GRILLE INDICATIVE D'EVALUATION

Cette grille est à utiliser pour tous les concours. Elle doit servir de fil directeur pour rédiger la synthèse finale. Les rubriques permettent, lors des délibérations où TOUTES les candidatures sont revues, de disposer d'éléments de classement des candidats.

Pour les concours fléchés, DR et CR, il importe de préciser dans la synthèse finale si le profil du candidat est en adéquation avec le profil du poste.

Pour les concours DR, on insistera évidemment davantage sur la capacité du candidat à diriger des recherches.

Nom du Rapporteur :

1. CURRICULUM VITAE

A remplir par le rapporteur

Nom	Prénom	Age (année)

Diplômes et formation

	Discipline / sujet / intitulé <i>(pour la thèse, préciser directeur et autres membres du jury)</i>	Organisme de formation	Année d'obtention
Thèse			
HDR			
Autres diplômes et principaux stages de formation			
Expérience postdoctorale (sujet, organisme, durée du contrat).			

Carrière : *Cette rubrique prendre en compte l'adéquation du profil avec les spécificités de l'IRD, notamment l'expatriation qui peut avoir des incidences sur certaines autres rubriques.*

Récapitulatif

Année de recrutement	Employeur	Grade au recrutement	Nb d'années de service	Nb d'années hors métropole (distinguer étranger et ROM-COM)

Affectations et missions à l'étranger

	Date d'affectation	Nombre de mois	Pays
Affectations hors métropole			
Missions Longue Durée			

Affectation structurelle actuelle (pour les candidatures aux postes de DR2)

Quadriennal dans lequel s'inscrit l'unité (par exemple, vague B quadriennal 2008-2011)	Nom de l'unité et principales thématiques de l'unité

COMMENTAIRES DU RAPPORTEUR (*Notamment concernant la capacité du chercheur à situer ses travaux dans le cadre des problématiques développées par son unité*).

2. EVALUATION DES ACTIVITES ANTERIEURES

A remplir par le rapporteur

2.1. Développement des connaissances :

Discipline :	
Thèmes de recherche	
Mots clés associés :	

Productions scientifiques :

	Articles dans revues			Ouvrages (préciser date de parution)			Congrès, colloques, etc. (distinguer 1 ^{er} auteur et autres)		
	À CL* indexées CC	À CL* non CC	Sans CL	Comme auteur (entier)	Comme éditeur	Chapitres d'ouvrages	Communications publiées dans actes	Communications non publiées	Affiches
Publiés au Nord									
<i>Dont co- signatures, avec collègue du Sud</i>									
Publiés au Sud (pays à préciser)									
<i>Dont co- signatures, avec collègue du Sud</i>									

CL : comité de lecture.

L'importance des co-auteurs des pays du Sud contribue à l'estimation du développement d'un partenariat Sud effectif à évaluer à la section 2.6.

Production de données primaires :

--

Autres Types des productions (CD Rom, Web, communication grand public) :

--

COMMENTAIRES DU RAPPORTEUR (*notamment apports théoriques et méthodologiques concernant le champ de recherche de l'agent*):

2.2. Audience nationale et internationale. *Contrats européens ou internationaux. Participation à des groupes d'experts. Comités de lecture / rédaction. Organisation de colloques. Evalueur de projets (IFS, CEE...). Participation à des sociétés savantes.*

Rôle et responsabilité	Participation simple	Coordination	Présidence, ou autre
Contrat de recherche			
Organisation de colloque			
Comité de lecture de revue internationale			
Expert évaluation de la recherche (AERES, etc.)			
Autres sociétés savantes			

COMMENTAIRES DU RAPPORTEUR (*Distinguer Nord et Sud suivant les institutions supports, bailleurs, partenaires, coorganisateur, etc.*):

2.3. Application et valorisation sociale, économique et culturelle de la recherche (*diffusion grand public des résultats de recherche, impact pratique des travaux, en particulier sur le développement - Identification d'utilisateurs hors du secteur recherche...*)

COMMENTAIRES DU RAPPORTEUR

2.4. Direction, animation et administration de la recherche ; mobilisation de financements

	Responsable d'Unité, d'équipe, de laboratoire, de projet international. Porteur de projet d'UR, US, UMR ou de LMI. Membre d'une structure d'évaluation/conseil. Autres (représentant, etc...). Financements européens, ANR ; fondations, etc.
Au Nord	
Au Sud	

COMMENTAIRES DU RAPPORTEUR :

2.5. Formation France et étranger :

	Activité de formation et d'enseignement	Encadrement stagiaires (L)	Encadrement Master (M)
Nord	Nb d'heures :	Nb d'étudiants	Nb d'étudiants
Sud	Nb d'heures :	Nb d'étudiants :	Nb d'étudiants :

Encadrement	En cours	Effectué (précisez étudiant du sud ou du nord)
Direction de thèse		
Codirection		
Membre de comité de thèse		
Rapporteur		
Membre de jury		
Autre forme d'encadrement		

COMMENTAIRES DU RAPPORTEUR :

2.6. Recherche en partenariat pour le développement : *cette spécificité de l'IRD doit être prise en compte significativement eu égard au temps que les chercheurs doivent y consacrer.*

Expérience du travail dans les PED	
Développement d'un partenariat Sud effectif	

COMMENTAIRES DU RAPPORTEUR :

2.7. Projet scientifique, exposé de prospective : *Activités envisagées ou en cours de montage (description du projet et liens avec les travaux en antérieurs).*

Qualité scientifique du projet (cohérence, originalité, maîtrise du champ scientifique d'un point de vue théorique et méthodologique)	
Intérêt du projet pour l'IRD	
Faisabilité du projet	
Intérêt manifesté par le candidat pour l'IRD (et connaissance de l'IRD)	

COMMENTAIRES DU RAPPORTEUR :

3. SYNTHÈSE DU RAPPORTEUR

A remplir par le rapporteur

Il s'agit de rédiger une proposition d'avis (15 à 20 lignes) qui sera discutée en session plénière. Sera particulièrement commentée la qualité de l'engagement du chercheur en matière de partenariat avec le Sud.

Pour les dossiers CR et DR des candidats qui se présentent sur un poste fleché : il importe de préciser l'adéquation du profil du candidat avec le profil du poste.

4. COMMENTAIRES ET SYNTHÈSE DU JURY (OU SECTION)

A remplir par le président de jury ou de section de jury, après l'audition

Présentation orale (qualité de la présentation et des réponses) :

Commentaires :

Conclusion du jury (ou section) :

ANNEXE 2

Répartition des ressortissants de la CSS4 en CR2, CR1, DR2, DR1, DR0, ITA, émérites

Grade	CR2	CR1	DR2	DR1	DR0	ITA	Emerites	total
Nombre	20	107	40	14	3	9	9	202

Répartition selon les grandes disciplines

	CR2	CR1	DR2	DR1	DR0	ITA	Emerites	total
Agronomie		1	1					2
Anthropologie, ethnologie, préhistoire	1	11	2	1				15
Archéologie	1	6	1					8
Démographie		9	7	3				19
Droit et sciences politiques		6						6
Economie et gestion		22	7	3				32
Géographie et aménagement	3	22	8	4				37
Sciences pour l'ingénieur		2						2
Sciences humaines	5							5
Sciences sociales	6	1	2					9
Sociologie et anthropologie sociale	3	24	12	2	3			44
Sociologie, démographie	1	3						4
Assist. en prod. et analyse de données						2		2
Direction département				1				1
trait, ana et représ de l'info. spat.						1		1
prod. et analyse de données						4		4
ana et représ de l'info. spat.						1		1
Resp. administration et pilotage						1		1
Emérite							9	9
Total	20	107	40	14	3	9	9	202

Répartition selon les UMR

	CR2	CR1	DR2	DR1	DR0	ITA	Emerites	total
Ceaf	1	5	1	1	2			10
ceped	4	5	7	3	1	2		22
Devsoc	1	18	9	2		1		31
Dial		8	3					11
DIRECT. DES PROG. DE RECH. ET FORM. SU						1		1
DIRECTION DU DÉPARTEMENT SOCIÉTÉS		1	1	1				3
EME		2						2
BUCHILLET		1						1
ESPACE DEV		1	1					2
G-eau	1							1
Gred		7	5	1		1		14
Hsm		1						1
lampea		1						1
lemar		1						1
Locean			1					1
lped	3	12	3	1		2		21
mivegec	1							1
paloc	3	13	3	1				20
prodig	3	11	3	1		1		19
résiliences		3		1				4
se4S	1	5				1		7
OBSERVATOIRE REGIONAL DE LA SANTE (PACA) Mis à Dispo				1				1
urmis	2	10	2	1				15
vih/sida		2	1				9	12
émérites								0
Total	20	107	40	14	3	9	9	202

Tableaux d'avancements et de biennales actualisés intégrant l'année 2011

BILAN PROMOTIONS - 2005/2011 toutes commissions

Promotions 2005

CR2-CR1 : 13 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	2	2	2	1
A2	0	0	0	0
S1	8	7	6	3
S2	8	7	5	3
S3	9	7	7	3
S4	9	7	7	3
Total	36	30	27	13
%		83	90	48

DR2-DR1 : 8 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	14	11	4	1
A2	6	5	2	1
S1	19	14	7	2
S2	20	11	3	2
S3	24	14	3	1
S4	39	23	6	1
total	122	78	25	8
%		64	32	32

DR1-DR0 : 1 poste

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	2	1	0	0
A2	11	6	1	0
S1	10	3	1	0
S2	8	4	1	1
S3	11	4	1	0
S4	11	5	1	0
total	53	23	5	1
%		43	22	20

Promotions 2006

CR2-CR1 : 16 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	1	1	1	1
A2	0	0	0	0
S1	11	11	8	4
S2	10	8	8	3
S3	10	10	9	4
S4	11	11	9	4
Total	43	41	35	16
%		95	85	46

DR2-DR1 : 7 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	13	7	3	0
A2	5	5	2	1
S1	19	9	5	1
S2	20	5	2	2
S3	26	16	3	2
S4	36	23	3	1
Total	119	65	18	7
%		55	28	39

DR1-DR0 : 2 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	4	2	1	0
A2	7	4	1	0
S1	10	5	2	1
S2	8	3	1	0
S3	13	4	1	1
S4	12	5	0	0
Total	54	23	6	2
%		43	26	33

Promotions 2007

CR2-CR1 : 35 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	0	0	0	0
A2	0	0	0	0
S1	11	9	9	9
S2	10	10	10	10
S3	11	8	8	8
S4	12	9	8	8
Total	44	36	35	35
%		82	97	100

DR2-DR1 : 9 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	14	11	3	1
A2	5	5	2	2
S1	21	8	3	1
S2	19	4	2	1
S3	25	10	4	2
S4	33	17	5	2
Total	117	55	19	9
%		47	35	47

DR1-DR0 : 2 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	4	1	1	0
A2	9	5	2	1
S1	12	5	3	0
S2	11	3	1	1
S3	14	3	1	0
S4	13	4	1	0
Total	63	21	9	2
%		33	43	22

Promotions 2008

CR2-CR1 : 38 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	1	0	0	0
A2	0	0	0	0
S1	12	10	10	10
S2	8	5	5	5
S3	16	9	9	9
S4	15	14	14	14
Total	52	38	38	38
%		73	100	100

DR2-DR1 : 9 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	15	6	3	1
A2	6	5	3	0
S1	30	11	5	2
S2	28	9	5	3
S3	33	12	3	2
S4	34	15	6	1
Total	146	58	25	9
%		40	43	36

DR1-DR0 : 2 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	4	2	2	0
A2	6	5	3	0
S1	10	3	2	0
S2	10	5	2	1
S3	13	4	1	0
S4	12	5	1	1
Total	55	24	11	2
%		44	46	18

BILAN PROMOTIONS - 2005/2011 toutes commissions

Promotions 2009

CR2-CR1 : 17 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	0	0	0	0
A2	0	0	0	0
S1	5	5	5	5
S2	6	6	6	5
S3	8	5	4	4
S4	5	3	3	3
Total	24	19	18	17
%		79	95	94

DR2-DR1 : 12 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	11	8	3	2
A2	4	4	3	2
S1	23	6	3	2
S2	25	9	5	2
S3	29	13	4	2
S4	32	12	5	2
Total	124	52	23	12
%		42	44	52

DR1-DR0 : 3 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	5	3	1	0
A2	5	2	2	1
S1	17	5	3	1
S2	15	4	1	0
S3	15	5	3	1
S4	7	3	0	0
Total	64	22	10	3
%		34	45	30

Promotions 2010

CR2-CR1 : 14 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	0	0	0	0
A2	0	0	0	0
S1	5	3	3	3
S2	6	5	4	3
S3	4	4	4	3
S4	8	6	6	5
Total	23	18	17	14
%		78	94	82

DR2-DR1 : 14 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	9	6	3	1
A2	3	1	0	0
S1	25	10	5	4
S2	25	11	5	2
S3	26	12	5	3
S4	37	18	5	4
Total	125	58	23	14
%		46	40	61

DR1-DR0 : 6 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	3	3	3	0
A2	7	4	2	1
S1	15	6	3	1
S2	15	5	3	1
S3	16	4	3	2
S4	10	1	1	1
Total	66	23	15	6
%		35	65	40

Promotions 2011

CR2-CR1 : 20 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	1	1	1	1
A2	0	0	0	0
S1	7	5	3	3
S2	9	6	5	5
S3	8	8	7	6
S4	7	7	5	5
Total	32	27	21	20
%		84	78	95

DR2-DR1 : 15 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	8	5	2	2
A2	4	3	1	0
S1	22	9	4	2
S2	24	14	5	3
S3	24	10	5	4
S4	28	12	5	4
Total	110	53	22	15
%		48	42	68

DR1-DR0 : 8 postes

CSS / CGRA	Promouvables	Candidats	Classés	Promus
A1	9	4	2	1
A2	6	3	1	1
S1	16	7	4	3
S2	12	5	3	2
S3	16	5	3	0
S4	9	4	2	1
Total	68	28	15	8
%		41	54	53

Nb total de postes pourvus 2005/2011

CR1
DR1
DRCE

2005	2006	2007	2008	2009
13	16	35	38	17
8	7	9	9	12
1	2	2	2	3

2010	2011
14	20
14	15
6	8

ANNEXE 4

CSS4 - Bilan des évaluations de 2003 à 2011

Nombre de dossiers examinés au titre de l'évaluation biennale

note	CR2		
	A	B	C
2003	4	0	0
2004	5	0	0
2005	12	0	0
2006	11	0	0
2007	5	0	0
2008	11	0	0
2009	7	0	0
2010	9	1	0
2011	6	0	0

CR1		
A	B	C
52	2	2
35	0	0
44	3	0
32	0	1
0	0	0
33	3	4
41	8	2
43	5	1
47	6	0

DR2		
A	B	C
27	1	0
27	0	0
24	0	0
26	0	0
8	0	0
23	0	2
24	1	1
22	2	0
20	1	0

note	DR1		
	A	B	C
2003	7	0	1
2004	7	0	0
2005	6	0	0
2006	6	0	0
2007	4	0	0
2008	5	1	0
2009	3	1	0
2010	5	0	0
2011	6	0	0

Total	% A	Total	% B	Total	% C	Total
A		B		C		A+B+C
90	94	3	3	3	3	96
74	100	0	0	0	0	74
86	97	3	3	0	0	89
75	99	0	0	1	0	76
17	100	0	0	0	0	17
72	88	4	5	6	7	82
75	85	10	11	3	3	88
79	90	8	9	1	1	88
79	92	7	8	0	0	86

IRD - CONCOURS EXTERNES - RECRUTEMENT CHERCHEURS - CR / DR - 2008-2011

CAMPAGNE 2008

CSS/CGRA	POSTES OUVERTS	ADMIS A CONCOURIR	ADMISSIBLES	ADMIS SUR LISTE PRINCIPALE	ADMIS SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
CGRA1	1	9	3	1	1
CGRA2	-	-	-	-	-
CSS1	9	100	22	8	8
CSS2	7	52	14	6	5
CSS3	9	72	14	7	4
CSS4	8	188	18	8	4
Total	34	421	71	30	22

CAMPAGNE 2009

CSS/CGRA	POSTES OUVERTS	ADMIS A CONCOURIR	ADMISSIBLES	ADMIS SUR LISTE PRINCIPALE	ADMIS SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
CGRA1	1	7	3	1	1
CGRA2	-	-	-	-	-
CSS1	4	46	11	3	3
CSS2	4	36	9	4	1
CSS3	8	82	19	8	2
CSS4	3	47	7	3	1
Total	20	218	49	19	8

CAMPAGNE 2010

CSS/CGRA	POSTES OUVERTS	ADMIS A CONCOURIR	ADMISSIBLES	ADMIS SUR LISTE PRINCIPALE	ADMIS SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
CGRA1	4	19	10	4	3
CGRA2	-	-	-	-	-
CSS1	14	126	25	12	8
CSS2	12	63	21	12	4
CSS3	11	79	22	10	6
CSS4	11	155	24	10	4
Total	52	442	102	48	25

CAMPAGNE 2011

CSS/CGRA	POSTES OUVERTS	ADMIS A CONCOURIR	ADMISSIBLES	ADMIS SUR LISTE PRINCIPALE	ADMIS SUR LISTE COMPLEMENTAIRE
CGRA1	1	10	4	0	0
CGRA2	-	-	-	-	-
CSS1	7	86	18	7	7
CSS2	8	53	13	7	4
CSS3	7	70	14	7	6
CSS4	8	132	16	7	3
Total	31	351	65	28	20

CAMPAGNE 2008

POSTES OUVERTS	PROFILES	ADMIS A CONCOURIR	ADMISSIBLES	LISTE PRINCIPALE	COMPLEMENTAIRE
21	14	357	53	19	18
13	3	64	18	11	4
34	17	421	71	30	22

CAMPAGNE 2009

POSTES OUVERTS	PROFILES	ADMIS A CONCOURIR	ADMISSIBLES	LISTE PRINCIPALE	COMPLEMENTAIRE
8	5	148	24	8	7
12	2	70	25	11	1
20	7	218	49	19	8

CAMPAGNE 2010

POSTES OUVERTS	PROFILES	ADMIS A CONCOURIR	ADMISSIBLES	LISTE PRINCIPALE	COMPLEMENTAIRE
36	25	366	71	32	22
16	3	76	31	16	3
52	28	442	102	48	25

CAMPAGNE 2011

POSTES OUVERTS	PROFILES	ADMIS A CONCOURIR	ADMISSIBLES	LISTE PRINCIPALE	COMPLEMENTAIRE
15	8	270	28	14	12
16	3	81	37	14	8
31	11	351	65	28	20

ANNEXE 6
Résultats des concours externes CSS4 2008-2011

2008 : 5 CR2, 1 CR1, 2 DR2

CR2 – CSS1/CSS4 - 1 poste fléché : Chercheur en sciences sociales ou sciences politiques, spécialisés dans l'évaluation des vulnérabilités et la gestion des risques et des situations de crise.
Jeanne RIAUX

CR2 – 1 poste fléché : Sociologue des sciences ou sociologue de l'éducation
Sophie LEWANDOWSKI

CR2 – 1 poste fléché : Socio-démographie de la pauvreté et/ou de la migration
Joseph LARMARANGE

CR2 – 2 postes : Concours général Sciences humaines et sociales
Julien BRACHET, géographe des migrations
Giulia BONACCI, historienne, spécialiste des diasporas africaines de l'UCLA.

CR1 – 1 poste fléché : Juriste en Droit public, spécialiste de l'environnement
Geoffroy FILOCHE (extérieur)

DR2 – 2 postes – Concours général
Eveline MESCLIER, géographe (IRD)
Edmond DOUNIAS, ethno-écologue (IRD)

2009 : 1 CR2, 2 DR2 (+ CR1)

CR2 – CSS4/CSS3 – 1 poste fléché Ethnobiologiste ou Agronome des territoires
Romain SIMENEL

CR1 – intégration après accueil
Rabia BEKKAR LACOSTE

DR2 – 2 postes - Concours général
Annabel DESGREES DU LOU, biologiste, démographe.
Jean-Christophe CASTELLA, ingénieur agronome

2010 : 6 CR2, 1 CR1, 4 DR2

CR2 – 1 poste fléché : Patrimoines biologiques et culturels
Geoffroy de SAULIEU

CR2 – 1 poste fléché : Politiques publiques urbaines en environnement et santé
Anne ATTANE

CR2 - CSS4/CSS2 – 1 poste fléché Socio-démographe de la santé (étude des déterminants des comportements de santé, dont le genre)
Dolores POURETTE

CR2 – CSS4/CSS3 – 1 poste fléché Economiste, impact des changements climatiques sur la pauvreté et la vulnérabilité des ménages
NON POURVU

CR2 – Concours général – 2 postes (+1 récupéré du concours non pourvu)
Anne CASILE, Archéologue (Inde),
Hamidou DIA, sociologue des migrations
Maud LAETHIER, anthropologie, migrations

CR1 - CSS4/CSS2 – 1 poste fléché Anthropologue (étude des déterminants anthropiques des maladies à vecteurs)

Marc ERGOT (IRD)

DR2 - CSS4/CSS1 – 1 poste fléché Géographe double compétence (interactions climat, environnement, ressources, sociétés)

Anne-Elisabeth LACQUES (extérieure)

DR2 – 3 postes – Concours général

Etienne GERARD sociologue, (IRD)

Bernard MOIZO, sociologie et ethnologie (IRD)

Frédéric SANDRON, économiste, démographe (IRD)

2011 : 4 CR2, 4 DR2

CR - 1 poste fléché - Économiste, spécialiste de l'analyse d'impact (projets, crises)

NON POURVU

CR - CSS3-CSS4 – 1 poste fléché- Économiste des ressources et environnements marins

NON POURVU

CR – Concours général – 2 postes (+ 2 postes récupérés des concours non pourvus)

Pascale HANCART PETITE, anthropologue de la santé

Catherine SABINOT, anthropologie de l'environnement

Lama KABBANJI, démographe des migrations

Carine BAXERRES, anthropologie de la santé

DR2 - 1 poste fléché -Anthropologue du développement et de l'aide humanitaire

Laetitia ATLANI (extérieure)

DR2 – Concours général- 3 postes

Philippe LAVIGNE DELVILLE, anthropologue, politiques publiques (extérieur)

Nathalie BERNARD-MAUGI, juriste (IRD)

Mireille RAZAFINRAKOTO, économiste (IRD)

ANNEXE 7

CONTRIBUTION A UNE REFLEXION SUR LA PLACE DES SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES DANS LA RECHERCHE POUR LE DEVELOPPEMENT

Coordination : Catherine Aubertin et Dominique Guillaud
2 février 2010

Contexte institutionnel de la réflexion

Cette réflexion est suscitée dans un contexte d'urgence lié aux réformes en cours dans la recherche et l'université, à l'échelle nationale et européenne, et plus particulièrement, pour l'IRD, dans la perspective des nouveaux statuts et du prochain contrat d'objectifs. Plusieurs lois se sont succédées, la LOLF (2001), la LRU (2007), la Loi relative à la mobilité et aux parcours professionnels dans la fonction publique (2008), toutes lois qui remettent en cause les conditions de la recherche en France et qui accroissent la précarité de ses statuts. Cela coïncide avec la mise en place de l'ANR -Agence nationale de la recherche- et de l'AERES -Agence d'évaluation de la recherche et de l'enseignement, qui organisent un pilotage extrêmement serré des activités tant d'enseignement que de recherche. On demande aux personnels de la recherche de s'adapter à un monde en compétition (classement de Shanghai, primes d'excellence scientifique, postes d'excellence, critères bibliométriques, etc.), soumis aux règles du marché. Le contrôle d'efficacité du fonctionnement de l'institution est fait, dans une logique d'évaluation gestionnaire, par des « experts » externes et non plus par des pairs.

On comprendra dans ces conditions la difficulté de l'exercice proposé ici, qui ne prétend pas à l'exhaustivité ni à la représentativité. Une cinquantaine de ressortissants des SHS ont participé à cette réflexion qui se veut le premier jalon d'un débat plus serein.

1. Conditions géopolitiques de la recherche pour le développement

On assiste à une importante évolution sur les vingt dernières années des pratiques et des perceptions de la recherche qui, sensibles à l'évolution des questions de société autant qu'au développement fondamental des connaissances, se placent désormais dans l'urgence environnementale et sociale. Les problèmes de développement tendent à converger et à se complexifier, englobant des questions jusque là traitées séparément. Ainsi, le changement climatique ne peut plus être abordé en termes uniquement physiques ou comme une externalité économique, mais il concerne à présent des questions de géopolitique, d'inégalités dans l'accès aux ressources, de migrations internationales, de justice, de gouvernance mondiale, et suscite l'émergence de conflits, parfois à caractère postcolonial, parfois à caractère interne ou régional. Les approches techniciennes et sectorielles des décennies passées laissent la place à des perceptions plus géopolitiques, plus sensibles aussi aux dimensions sociales et culturelles, et qui remettent en cause le modèle de croissance des sociétés occidentales. Certaines questions scientifiques jadis formulées en termes purement naturalistes ne peuvent plus être abordées sans envisager leur interaction avec les sociétés. L'influence des facteurs sociaux sur les phénomènes observés (par exemple, le développement de certains agents pathogènes, ou le changement climatique) est désormais patente, ce dont les politiques publiques doivent aujourd'hui tenir compte. Parallèlement à cette affirmation de la place centrale du social, l'ensemble des disciplines scientifiques semble être en manque de théorisation, et se rassure par des approches technicistes, au risque de se trouver amputé d'un des supports de toute action et de toute application, à savoir la réflexion fondamentale.

De telles évolutions sont aussi perceptibles dans l'approche des questions de développement qui se posent aux Suds. A la lecture des fiches thématiques rédigées par le DSS suite à la demande du Directeur général, nous avons été frappés par les inquiétudes qu'elles traduisaient, le souci d'anticiper et de se distancier par rapport à ce qui est perçu comme une crise globale, en se penchant sur ses formes conjoncturelles mais aussi sur ses raisons structurelles. Au-delà des thématiques spécifiques qui reflètent les visions des unités et des disciplines consultées, il nous semble que la réflexion se concentre autour des questions de vulnérabilité des sociétés face aux changements globaux et à la mondialisation, et des stratégies adaptatives développées dans ce

contexte de grande incertitude scientifique et citoyenne. Répondre à ces préoccupations nécessite une connaissance approfondie des sociétés des Suds y compris celle de la dynamique de leurs recompositions sociales, de la transformation sociale et économique des milieux ruraux, de l'importance sociale et politique des mouvements religieux.

2. La place des sciences sociales dans les questions de développement

Des thématiques propres et des thématiques communes

Eu égard à ces évolutions, l'apport des SHS est crucial et très attendu, car elles apportent leurs connaissances à tous les champs couverts par l'IRD; et traitent par ailleurs de questions spécifiques, que les autres grands ensembles disciplinaires ne savent et ne peuvent couvrir. La résolution des grands enjeux climatiques, environnementaux ou liés à la santé reposent sur la compréhension des sociétés humaines, de leur histoire et de leur fonctionnement, et également sur l'analyse et la conception de nouveaux modes de règlement et de gestion (le marché, les contrats, le droit). Les enjeux de société ne sont pas moins importants : les conflits potentiels engendrés par la mondialisation économique et culturelle dans un contexte planétaire de ressources finies et d'interdépendance donnent une place centrale à la question de l'identité. Les revendications identitaires, d'appropriation de territoire ou de ressources, de partage, de gouvernance, de légitimité, de justice, de solidarité et de sensibilité aux inégalités réelles ou perçues sont le socle structurant des sciences sociales.

Des méthodes propres et des méthodes communes

Les SHS ne sont pas des sciences expérimentales¹. Leurs objets de recherche sont par nature complexes, ancrés dans un contexte, non reproductibles, multi-échelle, multi-causal et en perpétuelle évolution. Les chercheurs en sciences sociales sont majoritairement des chercheurs de terrain qui construisent leurs savoirs à partir d'observations contrôlées lorsqu'il s'agit de valider des hypothèses théoriques ou à partir d'observations à visée descriptive, de type inventaire, lorsqu'il s'agit de réaliser des analyses destinées à alimenter ou contester des développements théoriques. Les SHS ont été amenées à développer des méthodes de validation rigoureuses qui leur sont spécifiques. Une de leur particularité est de remettre en cause le cadre dans lequel se posent les questions, autrement dit leur réflexivité. Ainsi, analyser comment un problème se construit (mais aussi comment une recherche s'élabore), à partir de quelles informations, par quels acteurs et dans quel contexte est un prérequis des recherches en sciences sociales.

Le recours à la modélisation mathématique, statistique ou informatique est en progression constante dans toutes les disciplines, y compris dans certaines sciences sociales. Si cette tendance est maintenant possible dans les sciences du vivant et dans les sciences de l'homme en raison de la quantité des statistiques disponibles, la qualité de ces informations et parfois leur quantité pose problème. La pertinence et la validité de tout modèle, quelle que soit la technicité, est fonction de l'analyse préalable et de la qualité des informations disponibles. Une réflexion et des observations préalables sont nécessaires pour collecter/analyser/critiquer les données. L'acquisition des connaissances et la production d'information représentent un travail long et coûteux, souvent mal valorisé, mais indispensable aux avancées futures de la recherche. Les chercheurs en sciences sociales s'interrogent sur les conditions d'appropriation des connaissances qu'ils produisent et cherchent à intégrer tous types de savoirs (locaux, « indigènes », profanes, portés par des associations, des leaders, des populations les plus exposées...) dans leur appréhension des phénomènes. C'est parce que les SHS construisent des ponts entre recherche et société qu'elles doivent participer à l'élaboration des questionnements scientifiques tout en amont. Elles ont aussi une capacité à appréhender les différentes échelles d'observation (négociations internationales, législations nationales, conflits locaux par exemple) pour étudier les constructions des représentations et des pratiques (par exemple, les normes afférentes à l'environnement ou à la santé et leurs représentations « sur le terrain »). Les SHS ont donc vocation à développer des recherches sur la manière dont sont produits les savoirs scientifiques sur l'homme, la société, mais aussi sur la nature, car ces derniers savoirs bien que portant sur des objets "non-humains", n'en sont pas moins historiquement situés et socialement

¹ En économie et en psychologie, des méthodes expérimentales commencent cependant à se pratiquer depuis une dizaine d'années. En économie du développement, on peut citer le cas du « Poverty Action Lab » sous l'égide d'Esther Duflo.

construits, et de fait exposés à l'analyse historique et sociologique. Certains chercheurs en SHS doivent pour cela approfondir leur collaboration avec les chercheurs des sciences dites dures afin de mieux éclairer les processus de production des savoirs pour le développement.

La pluridisciplinarité

Les SHS s'inscrivent dans les divers Départements de l'IRD et apportent souvent leur collaboration à des programmes pluridisciplinaires où elles se trouvent en minorité et isolées dans leurs recherches. Il paraît nécessaire de mettre en place à l'IRD une structure d'organisation des SHS (à l'image de ce qui a été fait au CNRS), où les thématiques propres et communes aux SHS mais opérées séparément dans des projets portés par les problématiques d'autres disciplines, puissent être fédérées. Cette structure est indispensable pour améliorer la visibilité des SHS, valoriser leur apport et développer leur « force de frappe ». Les sciences sociales ont des problématiques et des méthodes propres, autonomes et souvent communes. Il est nécessaire de pouvoir mutualiser et capitaliser les connaissances acquises par les SHS sur les questions de développement et l'IRD, en tant qu'opérateur de recherches sur le développement, se doit de prendre cette initiative. Il est nécessaire également de pouvoir harmoniser les opérations de recherche dans un même pays avec des partenaires qui se trouvent être souvent les mêmes pour des SHS dispersées dans les différents Départements de l'IRD et dans différentes universités. Du fait de l'éclatement actuel des chercheurs de l'IRD dans des UMR mono disciplinaires et parfois mono thématiques, cette coordination est essentielle pour pouvoir avoir une vision globale et prospective de la recherche sur le développement en sciences sociales. Cela n'exclut pas, et peut, au contraire, faciliter les choix d'insertion dans des laboratoires de sciences de la vie et des milieux. Il importe alors de placer les SHS en position de conseil, de copilotage des programmes ou de dialogue interdisciplinaire, mais aussi d'initiation de recherches innovantes.

La production des SHS

Les SHS en général ne pratiquent pas leurs recherches dans des "laboratoires collectifs" sous la direction d'un patron. Leur travail est plus individuel basé sur l'observation longue, l'analyse et la réflexion personnelle. La pratique de la signature collective pour un travail de recherche organisé en opérations segmentées n'existe traditionnellement pas. Il importe donc de reconnaître que les modes d'évaluation et de valorisation ne peuvent être les mêmes que pour les autres disciplines. Le livre, en particulier, a pour les SHS une importance et un contenu radicalement différents de ce qu'il peut être pour les autres disciplines². La présentation de résultats « courts » dans des articles de revue n'est qu'une partie de la production des SHS. Le livre est un support différent et, souvent le seul, où peut être développée une analyse profonde et fine basée sur une longue argumentation ainsi que l'organisation indispensable des faits et leur présentation justifiée. Il constitue un effort de réflexion fondamentale, capitalisant des années de recherches, qui participe à la construction théorique en SHS. C'est un lien privilégié avec la société civile. Ne pas tenir compte de cette production dans l'évaluation des chercheurs en SHS risque à terme d'éloigner les chercheurs de cette production des connaissances et d'amputer gravement l'évolution des SHS.

3. Nouvelles pratiques de la recherche à l'IRD

L'évolution du métier de chercheur à l'IRD

La grande transformation depuis une vingtaine d'années relève pour beaucoup de chercheurs dans la place du terrain dans leurs recherches, les normes de la production scientifique et les mécanismes du partenariat. Les séjours dans les pays du sud comprenaient ainsi de longues périodes sur le terrain, voire "en brousse" durant laquelle le chercheur partait à la recherche de données brutes sur le peuplement, l'habitat, les systèmes productifs, les groupes sociaux, etc. En résultait une volumineuse littérature grise, à caractère monographique, mais l'effort du recueil de l'information et de sa diffusion primait largement sur la volonté d'interprétation scientifique.

² Les dernières tendances de l'évaluation (bibliométrie, procédures quantifiées) ne reflètent en rien la réalité du travail des SHS à l'IRD. La CSS4 a eu à plusieurs reprises l'occasion de dénoncer l'évaluation gestionnaire au profit du dénombrement des revues « de rang A ». Un travail a été fait sur une grille d'évaluation qui prenne en compte les différents aspects du métier de chercheur à l'IRD. Cette grille devrait être discutée et affinée avec le Conseil scientifique dont les membres siègent chaque année dans les jurys de recrutement.

Les chercheurs de l'IRD ont vu progressivement leurs horizons se transformer pour un grand nombre de raisons : accumulation des connaissances, renforcement des institutions scientifiques nationales, ouverture à d'autres régions du monde déjà dotées de riches communautés scientifiques, impératif grandissant de production scientifique, diversification des financements, part grandissante des tâches administratives, etc. L'effort consenti au recueil de l'information primaire s'est réduit dans la carrière du chercheur, qui intervient désormais dans un environnement fait d'acteurs et de moyens de plus en plus diversifiés.

Le recueil même de l'information peut être progressivement "sous-traité", par recours à des collaborations locales, voire à des prestataires de service spécialisés. Les sciences sociales sont amenées à consacrer un temps accru à l'exploitation des matériaux primaires, voire secondaires, plutôt qu'à leur acquisition. Ces deux phénomènes suggèrent que l'effort propre au terrain va en se réduisant, au profit d'un investissement nouveau, plus institutionnel, au sud comme au nord, au sein des communautés scientifiques. L'internationalisation croissante de la recherche, notamment des formes de financement et de diffusion de la recherche, tend par conséquent à délocaliser un grand nombre d'étapes importantes du travail du chercheur, loin du terrain, voire loin des pays du Sud, et cela explique en partie le succès rencontré par les missions de longue durée (MLD) du fait de la souplesse que ce dispositif offre pour concilier actions de recherche dans les Suds et opérations de préparation et d'exploitation dans le nord.

La vie du chercheur au Nord a d'ailleurs progressivement changé : le Sud y est beaucoup plus présent par les accueils et visites des partenaires et des étudiants, les collaborations menées à distance et l'insertion plus forte dans les communautés scientifiques françaises et internationales (publication, conférence, enseignement, vulgarisation, etc.). Cette grande transformation est-elle autre chose qu'une convergence avec les pratiques scientifiques dominantes dans le monde universitaire ? En partie, sans doute, tant les impératifs de production scientifique et le développement des institutions des Suds conduisent à un alignement progressif de toutes les normes de l'activité scientifique. Mais la capacité d'intervention de l'IRD reste inégalée et demeure la clé de la mise place de réseaux collaboratifs, non seulement entre scientifiques qui se sont fréquentés durablement, mais encore plus entre institutions qui ont construit une relation sur le long terme à travers l'accumulation des opérations conjointes menées.

Dispositif à l'étranger

La recherche en partenariat représente la spécificité de l'IRD dans un contexte de concurrence institutionnelle croissante. L'affirmation de l'Institut dans ces actions de partenariat est aussi une démarche politique qui lui permettrait de ne pas être uniquement tributaire des réorganisations souvent conflictuelles de la recherche nationale. L'IRD possède de par son histoire des atouts considérables, une expertise unique basée sur des connaissances spécifiques des sociétés des Suds, des implantations, des relations de confiance établies de longue date et qui ont permis la construction de partenariats solides. Ces structures, centres et moyens sont à renforcer ou à réactiver pour maintenir la visibilité de l'Institut dans son rôle fédérateur pour la recherche en coopération et son appui à la recherche locale. En ce sens, le rôle des représentants est fondamental. Or le métier de représentant a également changé (extension de leurs compétences territoriales dans le cadre de la politique de site, rôle d'interface entre les instances du siège et les structures locales, ...). Toute réflexion menée sur « le métier de Représentant aujourd'hui » et pouvant préciser leurs fonctions actuelles ainsi que leur offrir des outils efficaces car plus adaptés à leur action réelle (et permettant une meilleure articulation avec les services du siège), devrait être encouragée.

Il faut souligner le rôle décisif du Département Soutien et Formation dans cette action de renforcement des capacités de recherche au Sud et des partenariats. Le DSF devrait pouvoir aider à la création d'Ecoles doctorales au Sud. Son rôle ne doit pas être sacrifié au profit de l'AIRD dont on saisit encore mal la fonctionnalité.

L'une des priorités de l'IRD pour assurer ce partenariat devrait être l'intensification de la création des LMI -laboratoire mixtes internationaux- et UMI -unités mixtes internationales, actuellement organisés autour de plateformes techniques. Il serait nécessaire pour la visibilité des Sciences sociales à l'IRD de développer des UMI ou des LMI propres aux sciences sociales dans les pays partenaires, avec un format plus adapté, associant réflexions fondamentale, prospective

et appliquée. En outre, il semble utile de s'interroger sur les configurations géopolitiques régionales ou locales : ce sont les pays émergents qui sont les plus à même d'accueillir de telles plateformes, ce qui peut contribuer à renforcer les dominances locales (exemple de la Thaïlande par rapport aux pays voisins). Il ne faut donc pas fermer la possibilité d'ouvrir des chantiers exploratoires dans des pays où il existe une vraie demande de développement.

Élaboration des partenariats

Les chercheurs demandent à être associés aux décisions de politique scientifique les concernant (choix des thématiques de recherche, partenariats, affectations, etc.). Leur participation à des comités d'arbitrage, dont la composition et les résultats doivent être rendus publics, est indispensable.

La mise en œuvre d'une gouvernance équilibrée et renouvelée garantissant la transparence des procédures – capable de concilier une certaine autonomie de l'activité scientifique, le renforcement des équipes de recherche et l'affirmation des priorités stratégiques de l'IRD et de ses partenaires - est la seule option qui permette de conforter la position de l'IRD en tant qu'opérateur de recherche.

Cette option demande un travail de fond à conduire dans la durée. Pour la mener à bien, l'Institut peut compter sur plusieurs atouts : 1) son implantation dans les pays partenaires et le rôle clé de ses représentants (en liens avec la Direction et les Départements de l'Institut, les équipes de recherche, les collègues partenaires, etc.) ; 2) la contribution des SHS à une réflexion de fond sur la gouvernance de l'IRD. Qui pourrait comprendre que les chercheurs SHS de l'Institut – parmi eux nombre de spécialistes de la gouvernance – ne soient pas partie prenante d'une réflexion cruciale sur la gouvernance de leur propre institution ?

Les chercheurs ne peuvent accepter la création de partenariat « top down », formalisés à marche forcée sans réflexion à l'amont sur le contenu scientifique et sans concertation avec les chercheurs et leurs représentants. L'opacité des procédures d'arbitrage que l'on a pu constater récemment génère un nombre croissant de tensions concernant l'affectation des chercheurs (mais aussi la validation des partenariats, le soutien aux programmes et l'accès aux outils du DSS, la définition des postes profilés, etc.).

La voie de l'excellence n'est pas tant de répondre aujourd'hui aux demandes pressantes des décideurs et des gestionnaires, que d'inventer les clés de lecture inédites qui permettront d'appréhender le monde avec un regard renouvelé. La qualité et la durabilité d'un partenariat reposent largement sur les relations humaines. La recherche est d'abord une affaire d'hommes et de femmes, de relations de confiance, de convictions et de solidarités, de connivences scientifiques et intellectuelles partagées avec nos collègues du sud.

4. UMRisation et conséquences : quelle gouvernance ?

Les nouvelles Unités Mixtes de Recherche (UMR), partenaires d'universités en pleine recomposition structurelle (LRU, pôles de compétence...), naviguent à vue au gré des tensions multiples et des exigences souvent contradictoires. Dans la tempête, nombre de structures et d'équipes SHS-IRD fragilisées ont volé en éclat ou se sont affaiblies, agrégées aujourd'hui dans de vastes UMR qui peinent à contenir les forces centrifuges et la tendance à l'individualisation des comportements et des activités de recherche.

La réforme qui a porté l'UMRisation des équipes de recherche et les nouvelles modalités et référentiels en matière d'évaluation tend à modifier les pratiques de recherche (plus d'enseignement et moins de terrain ou d'expertise, valorisation des travaux théoriques au détriment de recherches plus appliquées) et oriente les nouvelles recrues vers un parcours plus universitaire.

Quelles conséquences cela peut-il avoir sur la qualité et l'avenir de la recherche à l'IRD ? En positif, la possibilité de multiplier les compétences en mobilisant les partenaires des universités françaises et en engageant des étudiants plus nombreux. En négatif, l'éloignement du « terrain », dramatique pour les sciences sociales qui ne tirent une connaissance approfondie de ces sociétés, et donc leur compétence et leur reconnaissance, qu'à travers l'expérience de séjours longs.

La complexité, déjà soulignée plus haut, des contextes réels et des nouvelles questions de recherche sur les pays des Suds ne peut être pleinement appréhendée que dans des opérations de recherche nettement pluridisciplinaires, impliquant diverses disciplines de sciences sociales, ou encore des sciences sociales et des sciences de la nature. La petite taille de l'IRD et la multiplicité des disciplines présentes sur des terrains communs lui ont permis de pratiquer cette pluridisciplinarité de longue date. L'éclatement actuel des chercheurs dans diverses structures universitaires par nature mono-disciplinaires, voire monothématiques, va à l'encontre de cette pratique pluridisciplinaire qui fait le succès des grandes opérations de recherche. Enfin, il importe avant tout qu'une recherche sur les Suds soit faite en partenariat avec les instituts et chercheurs des Suds, ce qui est loin d'être favorisé dans des structures universitaires nationales.

Au-delà des difficultés rencontrées par les SHS dans le processus d'UMRisation, on relève un certain nombre de contradictions dans les structures mises en place récemment. Ainsi, l'UMR - unité mixte de recherche- comme collectif de recherche est-il mis à mal par la recherche sur des programmes financés par l'ANR, qui lui échappe, et qui exclut les partenaires des Suds dans les montages institutionnels. Il est à craindre que la perspective des montages des Programmes pilotes de recherche ne vienne également contrarier le fonctionnement des UMR. Par ailleurs, l'ambiguïté doit être levée sur le rôle de l'IRD, soit opérateur de recherche et garant de la pérennité de ses unités, soit promoteur de programmes transversaux à partir de l'AIRD.

Parallèlement, l'IRD devrait se réserver la possibilité de créer des unités propres pour éviter ces contradictions, et se protéger d'une fragmentation régionale, possible du fait de l'adhésion des UMR aux PRES -pôles de recherche et d'enseignement supérieur.

Dans ce contexte d'instabilité et d'incertitude, l'affirmation légitime de la politique scientifique de l'IRD- champs thématiques et géographiques prioritaires, nouveaux outils de partenariat (LMI, UMI etc.) – place les questions de gouvernance de l'Institut au premier rang des préoccupations des chercheurs.

La disparition annoncée des départements nous amène à quelques réflexions. Nous avons vu qu'il importait de conserver une structure purement SHS, nous pensons également, si des structures thématiques revenant aux anciens « Grands programmes » s'imposaient, qu'il faille garantir pour chaque structure un directeur adjoint en charge des SHS. Beaucoup de chercheurs disent en effet ressentir une certaine méconnaissance des méthodes, des outils et des thématiques des SHS de la part des responsables administratifs de l'IRD, et ont par conséquent l'impression de ne pas pouvoir bénéficier d'un soutien institutionnel fort (en dehors des besoins d'affichage des sciences sociales pour la communication). Le dialogue doit être restauré pour sortir de ce quiproquo funeste au rayonnement des sciences sociales à l'IRD.

Le déménagement à Marseille s'est traduit par une désorganisation des services centraux et d'appui aux unités. Le métier de la recherche a changé, et les chercheurs ne parviennent plus à consacrer leur énergie à la fois au contenu de leur programme, et à la charge administrative que représente la réponse à un appel d'offres, la gestion des contrats, la recherche de financements, la gestion d'une UMR... Le passage par le portail fait reposer sur les chercheurs une grande part du travail administratif.

Il est indispensable de mettre en place des structures d'appui au montage et à la gestion des projets ANR et européens, comme c'est déjà le cas au CNRS. Il faut également redéfinir les métiers d'appui à la recherche en fonction des nouvelles conditions de travail dues à la recherche grandissante de financements extérieurs, au fonctionnement en UMR et aux évolutions des pratiques en matière de valorisation (cartographie, infographie, bibliométrie, service de traduction, communication, gestion, etc.), et à la répartition de la charge de travail avec des chercheurs du Nord qui ne relèvent pas directement de l'Institut (post-doctorants, universitaires, partenaires européens, etc.).

Enfin, il serait important, pour tendre vers les critères européens du Droit social, que quelques dispositions nouvelles soient introduites dans l'évaluation et le suivi des personnels à l'IRD. Ainsi, la fiche annuelle d'activité pourrait comprendre un questionnaire permettant l'évaluation par

l'intéressé de ses conditions de travail, et le dispositif pourrait comporter la possibilité d'un recours devant une commission compétente en cas de harcèlement ou de discrimination.

• • •

Nous proposons ici un état des lieux par discipline, et quelques réflexions sur des thématiques qui pourraient figurer en complément des fiches thématiques déjà rédigées par les directeurs d'unité du DSS.

Ce travail de réflexion sur les thématiques et les enjeux des recherches en SHS pour le développement devra se poursuivre bien au-delà des dates fixées pour l'élaboration du contrat d'objectif.

• • •

LES SHS À L'IRD - ÉTAT DES LIEUX PAR DISCIPLINE

Deux remarques préalables s'imposent :

1- L'évaluation de l'état et des tendances des disciplines de l'Institut se heurte à une difficulté majeure : l'absence de structure ad hoc interdit aux ressortissants de la plupart des disciplines de se penser et de s'organiser comme collectif institutionnel (par exemple « les anthropologues de l'IRD »). Cette même absence n'incite pas à l'échange et à la confrontation des idées et entraîne au contraire la non circulation de l'information. Il est dans ces conditions paradoxal de demander à une discipline incarnée par un groupe virtuel de réfléchir à une prospective de sa discipline, qui plus est dans l'urgence. Les premières contributions reçues s'apparentent à un recensement par discipline, construit à partir d'un listing des ressortissants de la CSS4 déclarant chacun leur appartenance disciplinaire et leurs champs et thèmes de recherche dans leur réponse à un questionnaire lancé par la Direction des personnels en 2009. On regrettera l'absence d'une contribution des chercheurs s'identifiant comme sociologues, lacune qui pourra être comblée lors de la poursuite de la réflexion.

2 – Contrairement aux fonctionnements universitaires dans lesquels l'IRD est de plus en plus impliqué, les SHS de l'Institut ne sont pas une collection de disciplines indépendantes les unes des autres. A l'examen des listes des ressortissants et de la déclaration qu'ils ont faite de leurs thématiques et champs d'intérêt, il ressort que leurs identités sont complexes, et se situent souvent dans le dialogue interdisciplinaire. Il semble désormais qu'on s'oriente vers une mixité à la fois disciplinaire et thématique, qui détermine l'opérationnalité des équipes et imprègne de plus en plus l'esprit des recrutements. Ce qui suit ne constitue donc pas un catalogue aux rubriques étanches, mais des mouvements de recomposition, largement convergents, qu'il convient d'analyser pour renforcer l'originalité qui fait la force des SHS à l'IRD.

Anthropologie

Les anthropologues représentent environ un quart des chercheurs de la CSS4 : 41 chercheurs ont mentionné l'anthropologie comme premier, et pour la plupart unique, domaine de spécialisation. Les termes employés varient cependant, celui d'anthropologie n'étant utilisé que dans la moitié des cas. Ces variations renvoient soit à l'échelle d'analyse considérée (ethnologie), à l'influence des terminologies anglo-saxonnes (anthropologie sociale), à des reconfigurations disciplinaires (socio-anthropologie) ou encore à des domaines de spécialisation (ethnobiologie, anthropologie du droit, anthropologie de la santé, anthropologie historique, archéo-anthropologie).

Cette diversification co- ou sous-disciplinaire relativement récente à l'institut reflète surtout l'évolution de la discipline en général. On note cependant, la disparition de toute référence à l'anthropologie économique dont l'arrière plan théorique (le matérialisme historique alors en grand débat) avait été pendant près de deux décennies, l'un des pôles (avec l'approche structuraliste et l'anthropologie dynamique) structurant l'arène disciplinaire. Des années 1970 au début des années 1990, des anthropologues et sociologues, mais également des économistes de l'Institut s'en sont réclamés, inspirés ou s'y sont référés. La mise en sommeil de l'affichage de ces grands cadres théoriques s'est très significativement accompagnée d'un élargissement de l'éventail des champs de recherche vers des domaines transversaux aux sociétés ou relevant jusque-là d'autres disciplines que les sciences sociales. Aux domaines plus traditionnellement anthropologiques du religieux ou du politique viennent s'adjoindre des objets nouvellement redevables d'un regard anthropologique comme le tourisme, l'art, le genre, les organisations, la santé ou encore le travail alors que l'anthropologie du développement, pourtant initiée à l'Institut, a désormais disparu des intitulés. Pourtant, force est de constater que nombre de recherches interrogent les actions, les programmes et les modes de fonctionnement du développement. Ajoutons que le thème du religieux, loin d'avoir disparu, comme d'autres questions classiques de l'anthropologie, réapparaît dans les travaux sur les identités ou le politique : réappropriation et modernisation de questions traditionnelles de l'anthropologie qui traduisent sa capacité à suivre les évolutions des sociétés et, en l'occurrence, les transformations des questions religieuses.

Deux de ces nouveaux champs dominant nettement. L'anthropologie du développement durable au travers de sa compréhension des relations société-nature, de loin la plus représentée, et celle de la santé et de la maladie, regroupent actuellement à elles deux quasiment les trois quarts des ressortissants de la discipline. Cette double spécialisation, qui est allée de pair avec le développement de programmes pluridisciplinaires au sein et au-delà des sciences humaines et sociales, semble plus spécifique à l'IRD. Elle a en outre fortement contribué à la constitution de pôles de compétence IRD reconnus et visibles au niveau international. Il convient d'insister sur le fait que ces transformations de l'anthropologie sont indissociablement une ouverture du dialogue avec les autres disciplines et autant de contributions au développement de la réflexion anthropologique en tant que telle.

Archéologie

L'archéologie est considérée comme une discipline orpheline à l'IRD. Mais si ses effectifs sont réduits (7 chercheurs qui relèvent de la CSS4 en 2010, auxquels s'ajoutent 2 accueils), et si le dernier recrutement remonte à 2005, la discipline affiche de solides atouts pour la recherche en coopération. Au plan institutionnel, ses méthodes et sa finalité sont immédiatement comprises par les partenaires des pays du Sud³, qui ont une forte demande pour la connaissance et la mise en valeur de leur patrimoine culturel. Pour répondre à cette demande locale croissante, les programmes menés par l'IRD promeuvent tous la formation de techniciens ou de cadres nationaux en archéologie. Les retombées économiques, en termes de valorisation des vestiges et des cultures locales, et en termes de tourisme, en sont potentiellement importantes : l'IRD œuvre à la mise en place de musées de sites et d'éco-musées sur les chantiers d'archéologie (Afrique du Nord et Centrale, Amazonie, Asie du Sud-Est), et participe de différentes façons à la valorisation de ce patrimoine culturel.

Les retombées médiatiques de la discipline sont sans commune mesure avec les effectifs de chercheurs qu'elle implique, et les découvertes faites en archéologie sur les terrains de l'IRD alimentent régulièrement la presse et la télévision locales et internationales : émissions sur Lapérouse et Vanikoro, trouvailles en Amazonie équatorienne, festivals aux Marquises, hommes-fleurs, etc. Du fait de sa lisibilité et de sa médiatisation, et aussi de la structuration ancienne de la discipline, des sources de financement spécifiques lui sont ouvertes : commission des fouilles du MAE, Unesco, sponsors privés ; quasiment tous les projets bénéficient de financements hors de l'IRD. C'est une des rares disciplines des SHS où les partenaires du Sud sont susceptibles de participer de façon importante au financement des projets (Equateur, Thaïlande).

A l'origine, l'archéologie à l'IRD était plutôt généraliste, et visait à défricher la connaissance des périodes anciennes dans des pays où souvent aucune information n'existait à ce plan. Depuis, elle a aussi montré sa capacité à s'intégrer à des projets aux visées pluridisciplinaires, et se distingue en cela des pratiques des autres instituts ou universités. Les différentes spécialités⁴, toujours combinées, concourent de différentes façons à la connaissance des développements écosystémiques et humains sur la longue durée, et sont de plus en plus fréquemment intégrées dans les études de la biodiversité voire de la santé (cf le récent projet de PPR forêts tropicales d'Afrique centrale notamment). Ces spécialités renseignent sur les modèles d'aménagement anciens et sur leurs impacts actuels, sur les héritages culturels, techniques et biologiques, et sur les co-évolutions hommes-milieux. Toutes ces caractéristiques permettent à l'archéologie, telle qu'elle est conduite à l'IRD, d'apporter le recul et la profondeur indispensables à la compréhension des questions de développement actuelles.

³ Cette « transparence » de l'archéologie française lui a permis de jouer un rôle pionnier dans la mise en place de plusieurs coopérations, en Asie du Sud-Est et aux Proche et Moyen-Orient notamment.

⁴ Un archéologue n'intervient jamais seul, et mobilise des spécialités de terrain et de laboratoire : minéralogie, datations, palynologie, anthracologie, anthropologie physique, micromorphologie, etc.

Démographie

Les démographes de l'IRD pris dans leur ensemble représentent sans doute au plan international, le plus important groupe de recherche sur les problèmes démographiques des pays du Sud. Cette particularité explique la forte présence et visibilité au plan international de la recherche démographique à l'IRD. Ils sont aujourd'hui répartis pour l'essentiel sur trois UMR (CEPED, Développement et Sociétés et LPED). Leurs activités recouvrent une large palette thématique, appréhendée dans de nombreux pays en développement où ils n'ont guère de peine à trouver des institutions partenaires du fait de la forte demande de collaboration internationale dans une discipline tirée par l'actualité et les enjeux de développement. Ils ont d'ailleurs fortement contribué au renforcement des institutions du Sud avec lesquelles ils ont tissés des liens forts au fil des années.

La démographie est une discipline en mouvement constant et ce, pour plusieurs raisons. Plus enracinée dans un savoir technique que d'autres sciences sociales et caractérisée par une ouverture multidisciplinaire systématique, elle subit un renouvellement très fréquent de ses outils et de ses approches ; les démographes de l'IRD ont souvent des savoir-faire bien différents, ce qui est aussi bien un effet de génération que de leurs origines disciplinaires respectives allant de la statistique à l'économie ou à la sociologie. Depuis vingt ans, la démographie s'est en outre ouverte plus largement à des questions transversales dans les pays du Sud et aborde des questions variées qui évoluent souvent très vite en raison de la forte demande sociale ou politique. Genre et relations intergénérationnels, questions environnementales, migrations internationales et mobilité, éducation ou comportements de santé font ainsi partie des thématiques abordées aujourd'hui, alors que l'accent était plutôt mis dans le passé sur des aspects plus étroitement démographiques comme la natalité, la mortalité dans l'enfance, l'urbanisation et peuplement, qui constituaient les "grandes questions" de population d'antan. De même, les méthodes de jadis, fondées par exemple sur les enquêtes à passages répétés ou les statistiques imparfaites, se sont enrichies de nouveaux outils tant quantitatifs que qualitatifs. L'acquisition de l'information démographique, fondée sur des opérations de terrain qui ont longtemps consommé une grande part de l'énergie des chercheurs, a perdu de son importance et l'effort porte plus aujourd'hui sur la mise au point d'enquêtes innovantes, le recours plus systématique à la modélisation ou l'adoption de méthodes empruntées à d'autres sciences sociales, sans toutefois que les démographes ne renoncent à la spécificité de leurs objets et méthodologies.

Au-delà de leur pyramide des âges vieillissante, le renouvellement des démographes au sein de l'IRD répond donc aux nouveaux enjeux démographiques comme le changement climatique, les inégalités et les droits humains, ou encore les maladies émergentes. Le recrutement régulier de chercheurs démographes d'origine disciplinaire diverse permettra en effet un ajustement aux besoins liés aux priorités dans les efforts de développement.

Droit

Le droit à l'IRD est présent depuis peu. Les recrutements n'ont commencé qu'à partir des années 2000, répondant à une demande sociale croissante et à un besoin pour les équipes de l'IRD de mener des programmes interdisciplinaires. Les problèmes de société sont en effet de plus en plus juridicisés, et souvent présentés comme des questions de définition et de répartition de droits et d'obligations. Les thématiques du développement durable, de la valorisation de la biodiversité, de la sécurité alimentaire, de la gestion de l'eau, du changement climatique, de la santé, des inégalités sociales ou du genre sur lesquelles l'IRD se concentre, sont abondamment saisies par le droit. C'est pourquoi les pays du Sud recherchent des partenariats permettant de mieux appréhender le droit international ainsi que ses incidences sur les dispositifs juridiques nationaux. Le fait qu'on assiste depuis la fin du 20^{ème} siècle à une multiplication des textes internationaux et à une imbrication des thématiques nécessite plus que jamais un regard global. Par ailleurs, la matière à traiter est d'autant plus colossale que l'IRD a vocation à être présent dans un grand nombre de pays, et que chacun met en œuvre des politiques juridiques qui, si elles partagent des références communes, se révèlent être très différentes les unes des autres.

Toutefois, le droit ne se laisse pas facilement appréhender, et pas seulement en raison de son caractère souvent très technique :

- Du fait que les thématiques sont largement transversales, elles mobilisent des savoirs juridiques éclatés (du droit de l'environnement au droit des contrats en passant par la propriété intellectuelle et le droit des femmes). De plus, si les politiques publiques de développement sont encadrées par des textes, leur valeur est plus ou moins bien définie, varie en fonction des rapports de force, et les acteurs publics ou privés se saisissent de certaines normes plutôt que d'autres, afin d'atteindre leurs objectifs. On ne peut donc pas comprendre complètement les processus de développement si l'on ne sait pas pourquoi et par qui leurs cadres de régulation ont été faits, ni comment ils sont menés concrètement, ce d'autant plus que le droit peut être contourné. Et on ne peut pas faire ce travail si le langage juridique, ses codes et ses rouages, souvent obscurs ou même trompeurs pour le profane, ne sont pas maîtrisés.

- Du fait de son étroite implication dans le social, le droit ne se réduit pas à la norme posée par l'Etat. Le pluralisme juridique nécessite des clefs d'analyse et de compréhension pour appréhender les référents effectifs des populations locales. L'intégration du droit international dans les dispositifs nationaux constitue le premier pas d'un processus de mise en oeuvre qui, dans un deuxième temps, est confronté aux besoins d'articulations du droit de l'Etat avec les régulations endogènes, souvent dites coutumières. Le juriste en arrive ainsi à travailler sur le droit au regard de la diversité culturelle, des représentations et des logiques plurielles de penser le monde.

Aujourd'hui, cette tâche – qui peut être réalisée bien moins facilement au sein des facultés de droit du fait de leur cloisonnement disciplinaire – incombe aux 5 juristes de l'IRD, éclatés dans 5 structures différentes, alors qu'un grand nombre de chercheurs non juristes de l'IRD travaillent eux-mêmes de plus en plus sur des dispositifs juridiques, en particulier relatifs aux questions d'environnement. Sur les 5 juristes, 4 ont en effet été recrutés sur un profil de juriste de l'environnement. L'objectif serait de renforcer les équipes existantes pour d'autres thématiques et de construire les méthodes d'une analyse juridique du développement qui serait propre à l'IRD. Par ailleurs, le faible nombre de juristes à l'Institut et leur engagement dans des programmes thématiques rendent leur évaluation difficile, comme est délicate leur insertion dans des écoles doctorales où le droit est absent.

Economie

L'IRD compterait 34 économistes. Ils sont divers à l'image de la discipline et de son évolution, à l'image également des nombreuses missions qui leur sont assignées et des compétences variées qui leur sont demandées, à l'image enfin des représentations et modèles successivement adoptés en matière de développement.

L'anthropologie économique qui constituait la particularité et faisait la renommée de l'ORSTOM ne joue plus de rôle fédérateur pour les économistes. De même, les travaux menés ne relèvent pas de la seule économie du développement. Les thématiques abordées et les spécialisations réunies ont évolué au fil des réorientations des discours et politiques de développement. Elle recouvre ainsi toute la palette des préoccupations regroupées désormais sous l'appellation de développement durable. Le « métier » des économistes à l'IRD a suivi l'évolution de la « demande ». Aux thèmes du travail, des migrations, de la pauvreté et des inégalités, s'ajoutent l'environnement et les questions d'accès et de gestion des ressources naturelles.

Les approches économiques dans le domaine du développement ont longtemps été limitées à l'adaptation et la mise en oeuvre dans des pays du Sud de politiques conçues au Nord, issues des prescriptions et résultats de modèles théoriques. Les premiers économistes de l'Orstom avaient innové en menant une démarche inverse, partant de l'analyse des situations et économies locales, questionnant l'adéquation des concepts et catégories importées au Sud. Leurs recherches menées principalement sur le terrain s'inscrivaient largement dans le champ de l'anthropologie économique et dans des démarches pluridisciplinaires, associant notamment la géographie et la sociologie. Depuis la fin des années 1980, le champ du développement a été réinvesti par le *mainstream* de la science économique, ce qui a induit un retour d'approches plus normatives et strictement disciplinaires.

Parallèlement à cette dynamique propre à l'économie du développement, le champ des études sur le développement s'est recomposé, avec l'émergence des *development studies*, au carrefour de diverses disciplines de sciences sociales. La diversification des questions abordées aujourd'hui au nom du développement (foncier, santé, accès au crédit et aux ressources naturelles, environnement, gestion et gouvernance urbaine, ...) requiert et favorise la participation de diverses branches de l'économie à l'étude du développement (économie institutionnaliste, de l'environnement, de la santé ...). Cet éclatement favorise également la multiplication des démarches et outils : approches micro et macroéconomiques, modèles, approches statistiques ou méthodes expérimentales ...

L'IRD est le reflet de cette évolution et de cette diversité. Un certain nombre d'économistes de l'IRD tendent à se présenter comme socio-économistes ou se réclament de l'économie institutionnaliste, ce qui implique une prise de distance par rapport à l'économie dite standard. La nature des objets étudiés et leurs contextes culturels appellent souvent à renoncer à l'individualisme méthodologique de cette dernière, pour appréhender différemment l'action collective et à pratiquer l'interdisciplinarité pour mieux saisir la complexité des trajectoires, des processus, et les interactions multiples entre plusieurs dimensions des actes économiques. L'intérêt pour les institutions, les règles, les normes, qui encadrent les comportements économiques et les relations de pouvoir ancre ainsi souvent les recherches menées à l'IRD dans ce qu'on qualifie d'approches économiques hétérodoxes. C'est une originalité et une force de l'économie développée à l'IRD. Ces approches novatrices (économie institutionnaliste, étude des *commons*, théorie de la régulation, des conventions,...) sont peu enseignées dans les universités et nécessitent des travaux empiriques. Elles s'avèrent pourtant extrêmement fertiles et gagnent en reconnaissance au plan international (on peut mentionner le prix Nobel d'économie accordé à Elinor Ostrom en 2009), comme en France, avec la création en 2007 de la *Revue française de Socio-économie*, ouverte aux travaux sur les pays du Sud et aux questions de développement, et dans laquelle des chercheurs IRD sont directement impliqués.

D'autres, réunis dans l'UR DIAL, se présentent davantage comme des économistes quantitativistes dont les travaux visent à mieux comprendre les facteurs de long terme et les modèles de comportement déterminant les trajectoires des pays du Sud, en adoptant souvent une approche comparative. Leur objet est également d'évaluer l'impact des politiques économiques dans les pays du Sud. Ces évaluations *ex ante* ou *ex post* s'intéressent en particulier aux effets distributifs des politiques mises en œuvre, en faisant appel à des données d'enquêtes à large échantillon représentatives au niveau des pays. Cette orientation plus quantitative ne les empêche pas pour autant de s'écarter d'un individualisme méthodologique étroit, par exemple dans l'analyse des phénomènes d'interactions sociales ou d'externalités, et de s'intéresser à l'évolution et à la prégnance des institutions économiques et politiques, comme le fait une bonne partie de l'économie du développement contemporaine.

D'un point de vue thématique, la plupart des enjeux associés au développement durable sont abordés, ce qui est une force et une originalité de l'IRD. Au-delà de cet atout, et de la diversité des recherches menées, quelques points communs se dessinent :

- des approches plutôt analytiques (fondées sur l'observation de faits, de pratiques, sur la collecte d'informations...), donnant éventuellement lieu à une théorisation (modélisation) ou une montée en généralité ; Il ne s'agit donc pas de refuser la quantification et de la formalisation, qui peuvent être très utiles pour comprendre certaines dynamiques et mettre en évidence des liens de causalité et des interdépendances, mais d'en faire un usage « raisonné », en fonction des questions posées.
- des approches interdisciplinaires, qui ne considèrent pas les comportements et phénomènes économiques comme autonomes et indépendants, de l'environnement, des diverses formes de régulation ou de contrôle social, des institutions, des règles, des normes et des valeurs d'ordre divers, des rapports de force, des relations de pouvoir, d'autorité et de hiérarchie...
- des approches situées, contextualisées, ancrées sur un terrain, un type de problématique, liées à une histoire. Une attention particulière est souvent portée aux échelles spatiales et temporelles et à leur articulation (prise en compte du long terme et de l'incertitude dans les décisions, interactions entre niveau international, politiques nationales et pratiques locales dans la production de normes...)

- une adaptation permanente des outils, des méthodes, des échelles d'analyse et des collaborations disciplinaires en fonction des questions posées.

La diversité des recherches menées en économie à l'IRD permet à l'institut d'être présent dans les débats internationaux concernant les politiques de développement.

Géographie

Environ un cinquième des membres de la CSS4 (36 chercheurs ayant renseigné leur spécialité) se réclame de la géographie, parfois associée à une autre identité (démographie, anthropologie, sociologie, histoire...), signe que l'étiquette ne parvient pas à épuiser la complexité des parcours individuels. Quelques membres d'autres disciplines se réclament aussi de la géographie, qui offre une sanction universitaire dans des domaines qui en sont dépourvus (l'agronomie notamment).

Plusieurs courants sillonnent la discipline à l'IRD. Alors que la géographie y était originellement ruraliste (terroirs), on a observé la montée en puissance de la géographie urbaine ces dernières années, et plus récemment l'affirmation de thématiques environnementales. C'est dans le domaine urbain que les effectifs restent le plus groupés, 11 géographes se préparant à rejoindre l'UMR PRODIG autour des questions liées à la ville ; cette thématique polarise en outre des disciplines comme l'architecture ou l'économie, qui viennent s'adjoindre à la géographie. La plupart des autres effectifs sont répartis par groupes de 3 à 5 géographes dans cinq principales unités : UMR 151 LPED, 196 CEPED, 201 IEDES, 208 PALOC, UR 199, qui déclinent de différentes façons les thématiques les plus classiques de la discipline : migrations, populations, territoires, et aussi environnement et patrimoine, avec toute une palette de colorations plus ou moins sociales ou naturalistes. Peu de géographes en fin de compte sont isolés.

L'espace pouvant passer pour une dimension complémentaire des objets traités par les autres disciplines scientifiques, on a trop souvent attribué à la géographie une capacité naturelle à dialoguer avec celles-ci, et craint qu'elle soit instrumentalisée à leur profit. La déshérence ou l'éclatement de la géographie étaient ainsi annoncés après son âge d'or à l'Orstom des années 1980. Toutefois, il semble au contraire qu'elle ait retrouvé, dans son affichage du moins, une certaine cohérence, voire un dynamisme, grâce aux vastes agrégats des UMR permettant à une masse critique de s'organiser autour de thématiques significatives. Celles-ci rendent compte d'un ancrage fort dans des approches familières du géographe, au premier plan desquelles la gestion, à différentes échelles, de l'espace et de ses ressources, qu'il s'agisse du foncier ou du territoire, ou à un autre niveau encore de la géopolitique : plus de la moitié des géographes s'inscrivent dans cette perspective. Les réseaux sont également à l'honneur avec un intérêt particulier accordé aux migrations et aux mobilités en général. Ce n'est qu'une fois affichée cette orthodoxie disciplinaire, que les thématiques secondaires avancées par les géographes témoignent d'une certaine diversité : vulnérabilité, santé, risques, gouvernance, dynamiques historiques et économiques, gestion des ressources, réfugiés, etc., qui épousent les problématiques propres à chaque terrain ou programme.

Au final, via ces thématiques, la géographie semble s'être fortement impliquée dans l'analyse des développements au Sud et de la recomposition accélérée des territoires dans un contexte mondialisé. Mais paradoxalement on peut regretter la faible théorisation qui émane de toutes ces recherches, alors qu'il serait intéressant de tirer une leçon commune de ces pratiques de terrain spécifiques en partenariat, et des différentes conceptions et valeurs de l'espace dont elles témoignent.

Linguistique

La linguistique, ou science du langage, telle que nous l'appréhendons à l'IRD par l'étude de la diversité des langues et des situations sociolinguistiques dans les pays du Sud y est encore souvent une discipline minoritaire, voire inexistante, alors que ces pays regroupent la grande majorité des langues du monde, parlées dans des situations de multilinguisme complexe.

Les connaissances scientifiques sur ces langues sont indispensables à toute mise en valeur de ces patrimoines dont les prédictions de disparition alertent le monde entier (cf. les nombreuses actions en faveur des langues en danger). Les contacts entre langues et leurs pratiques réelles demandent des approches collectives. Elles jouent un rôle essentiel dans la compréhension des attitudes des locuteurs et des institutions face aux langues et à leur rôle comme vecteur principal de la transmission des connaissances, que ce soit de manière formelle ou informelle.

La langue est à la croisée de différents domaines où se structure la relation d'un individu à sa société ainsi que la relation d'une société à son milieu, que celui-ci soit humain ou naturel. C'est pourquoi l'étude scientifique a, de nécessité, recours aux concepts et cadres de pensée que d'autres disciplines développent, comme la sociologie, l'anthropologie, la psychologie, les sciences de l'éducation, l'informatique, la démographie, mais aussi la biologie végétale et animale. De la convergence sur un même terrain de ces approches complémentaires naissent les programmes interdisciplinaires, tels, dans la région des Guyanes, *Migrations* ou *Evaluation des dispositifs d'enseignement bilingues* où les linguistes du SEDYL-CELIA jouent un rôle notable. L'exploitation des données issues de ces terrains complexes au sein de grands corpus numériques avec des outils informatiques innovants permet des avancées scientifiques dans des domaines nouveaux, tel *Analyse des contacts de langues*.

Bien sûr, les sources de financement extérieures sont plus enclines à soutenir ces recherches lorsqu'elles dépassent le pur niveau de la structure des langues pour aborder des domaines qui touchent de plus près, du moins à première vue, la vie des locuteurs et des groupes. Vers cette dimension interdisciplinaire notre recherche draine le gros de son financement externe. Mais il convient de ne pas perdre de vue que c'est la qualité des résultats que le linguiste obtient dans ce qui fait son cœur de métier, précisément la structure des langues, qui détermine directement la qualité de sa contribution à de tels programmes. C'est elle aussi qui fonde la légitimité du transfert tant de compétences que de connaissances qu'il est, inévitablement, amené à opérer vers des communautés de professionnels qui sont elles-mêmes, et de plus en plus, sollicitées par les communautés de locuteurs, notamment dans les domaines de l'éducation et de la santé. De ce type de transfert fait partie non seulement la co-publication mais aussi la publication dans des supports locaux, aspect peu prisé par l'évaluation de la production du chercheur telle qu'elle est aujourd'hui pratiquée, mais qui en linguistique a une portée considérable vu l'état encore balbutiant de l'activité éditoriale localement.

L'IRD détient des compétences reconnues dans le champ de la linguistique des langues minoritaires au Sud et dispose d'une carte importante à jouer : ni le CNRS ni les Universités n'ont vocation à investir ce type de linguistique sous l'angle de la recherche et du développement, et leur viendrait-elle soudain, cette vocation, que les instruments leur manqueraient. Or la linguistique a fondu au fil des ans à l'IRD : les africanistes ont quitté la scène, et les américanistes n'ont jamais atteint la masse critique permettant la reproduction de la discipline. La seule option passe par des recrutements immédiats remplaçant les départs récents ou proches, et la systématisation d'une politique d'accueils.

...

THÉMATIQUES ÉMERGENTES

A la lecture de fiches établies par le DSS, plusieurs manques (travaux réalisés et non répertoriés ou demandes fortes de partenaires) ont été pointés qu'il convient d'argumenter. La liste qui suit présente quelques-unes de ces lacunes, captées au fil de l'urgence, mais ne saurait constituer une énumération exhaustive. Ce travail doit se poursuivre.

- La fiche migrations internationales semble avoir provoqué quelques polémiques. Pour beaucoup, une approche des migrations doit inclure la circulation des idées et des images, les thématiques de la transnationalisation, des diasporas et des mobilités sud-sud, les nouvelles politiques de contrôle des frontières et une nouvelle gestion du travail. (*Un compte-rendu de la*

réunion Migrations organisée par le LPED à Marseille devrait apporter de nouveaux éléments. Le cahier central de Sciences au Sud n° 52/2009, apporte également un éclairage complémentaire sur le thème.)

- L'absence de l'IRD sur l'analyse géostratégique des crises a été pointée. La crise majeure remet en cause non seulement les conceptions économiques dominantes, les perspectives de développement des pays les plus pauvres de la planète et la poursuite du décollage des pays émergents, mais aussi le mode de fonctionnement actuel de la gouvernance mondiale, ainsi que la légitimité des institutions internationales. La recherche sur les biens publics mondiaux doit aborder la réorganisation de la gouvernance mondiale autour des grandes organisations internationales qui traitent de la politique, de l'économie et de l'environnement.

La thématique des dynamiques religieuses

Au moment où les politistes consacrent une part importante de leurs recherches à la question du religieux pour tenter d'appréhender les mouvements et les conflits sociaux de par le monde, l'IRD peut affirmer son savoir-faire et sa méthodologie (affectation de longue durée, enquête macro et micro) sur une thématique au cœur des recompositions identitaires et sociales. Les dynamiques religieuses dans les pays du Sud intéressent depuis longtemps les chercheurs en SHS de l'IRD. Des travaux de l'ORSTOM sur la confrérie mouride au Sénégal dès les années 1960 aux travaux sur les mouvements religieux dans un contexte transnational, les chercheurs en SHS ont fortement contribué au développement de cette thématique. Si au départ les études étaient consacrées à des cultes très localisés et aux religions traditionnelles, très vite les chercheurs ont travaillé sur le religieux comme initiateur de changement et de pratiques nouvelles. Aujourd'hui, on observe la religion dans le mouvement, une thématique qui est au cœur des phénomènes de société actuels : déplacement vers les villes et migrations internationales, maladies, changements politiques, conflits, environnement, questions humanitaires, enjeux économiques, questions identitaires, etc.

La religion ne fait pas seulement lien dans les communautés de croyants, elle est au cœur des recompositions identitaires, tant au Nord qu'aux Suds, des processus de patrimonialisation orientés vers la sauvegarde de savoir-faire qui touchent autant le domaine des arts « traditionnels » que celui de l'écologie, de la culture matérielle, de la culture immatérielle par exemple. Dans les transformations sociales que nous étudions dans les pays du Sud, la religion est souvent fortement impliquée. Que ce soient les religions transnationales qui se déploient et s'installent dans les grandes métropoles des Suds à la recherche de nouveaux fidèles, le rôle de certains mouvements religieux dans la gestion politique et juridique dans certains pays ou encore des ONG d'origine confessionnelle (ONGc) dans la gouvernance des questions publiques et environnementales, la place des réseaux religieux dans les recompositions urbaines, des réseaux économiques confessionnels dans les questions de développement, des pratiques et des entreprises religieuses impulsées par les migrants qui organisent des flux migratoires internationaux, ou encore des pratiques divinatoires et de guérison qui se positionnent face à certains fléaux sanitaires, nous voyons que l'étude des mouvements religieux est une clef importante de l'analyse des phénomènes sociaux.

Plusieurs axes de recherche sur le Religieux sont à développer à l'IRD :

- 1- La dimension théologico-politique des mouvements de réforme religieuse et des mouvements de réformes juridiques et politiques (dans les relations entre Etat et société civile, privé et public, individu et société) ;

- 2- Le rôle des mouvements ou communautés religieuses dans les processus de patrimonialisation et de protection de l'environnement (écologie, tourisme, décentralisation, développement durable);

- 3- Religions et recompositions urbaines

- 4 - Religion et migrations internationales

- 5- Réseaux économiques et religion

- 6- Rôle des mouvements religieux dans les politiques d'éducation et de santé ;

- 7- Religieux et recompositions identitaires (race, ethnie, genre).

Les études sociales des sciences

L'IRD est le seul institut français de recherche qui abrite un groupe de chercheurs travaillant sur la question des sciences aux Suds. L'apport de ses travaux est important dans le courant apparu sous le nom de *SSS (Social Studies of Sciences)*, du nom de la revue anglaise) ou encore *SSK (...of Knowledge)*, introduit en France par le Centre de sociologie de l'innovation.

L'originalité de ces chercheurs est d'avoir mené une forte proportion d'études sur l'inscription sociale des sciences, les politiques de sciences, la constitution des communautés scientifiques, l'émergence de disciplines et l'apprentissage technologique alliant outils quantitatifs (bibliométrie et indicateurs pour mesurer les sciences) et analyses qualitatives à partir de perspectives sociologique et historique. Sont traitées des questions importantes comme l'analyse des structures sociales informelles, les associations scientifiques nationales, les liens entre politique et fonctionnement social de la recherche. Ces questions se sont traduites par la création d'un réseau de chercheurs avec les communautés du Sud pour l'étude en profondeur des communautés scientifiques. L'IRD se doit de développer les *SSS* pour être en mesure d'être un partenaire privilégié des politiques scientifiques des pays en développement.

Aujourd'hui, dans le contexte d'une mondialisation basée sur l'économie de la connaissance, le développement des pays pauvres passe par une plus grande maîtrise de leurs choix technologiques et scientifiques, conditionnée par une bonne appréciation des potentialités locales face à une science mondialisée très compétitive. Les années 1980 en Amérique latine et les années 1990 en Afrique ont vu les institutions se démanteler sans que la recherche ne disparaisse reprise bien souvent dans des structures souples, les ONG, très similaires à cet idéal « mode 2 » de la recherche qui finalement n'aura jamais trouvé meilleur terrain pour s'incarner que les pays en développement.

Rares furent les travaux de sociologie des grandes organisations internationales (ONU, Banque mondiale, Banques de développement) dans leur gouvernance des sciences au Sud, alors même que ces organisations internationales ont été rapidement conscientes que la compréhension des modes de fonctionnement des institutions scientifiques et des sociétés locales était essentielle pour pouvoir évaluer leur impact. Ces organisations internationales sont aujourd'hui les bailleurs de la déréglementation des appareils de recherche à base nationale au profit d'une gouvernance libérale d'un nouvel espace de recherche globalisée dans lequel de puissantes ONG et fondations se substituent aux politiques publiques et font des instituts de recherche de simples prestataires de service.

Ces objets de recherche sont devenus des préoccupations importantes de l'Union européenne et, paradoxalement, d'un certain nombre de grandes organisations internationales sous la désignation « Sciences et Société ».

En même temps, il n'est plus possible de laisser un certain nombre de firmes internationales dicter aux Etats leurs orientations scientifiques et leurs choix technologiques qui visent avant tout leurs marchés. Dans les domaines clés que sont pour l'IRD (la gestion de l'eau, la mise en valeur des ressources naturelles, la lutte contre l'érosion de la biodiversité, le réchauffement climatique, la sécurité alimentaire, la lutte contre la pauvreté...) les recherches produites par les chercheurs de l'Institut doivent notamment être capables de contrer le réductionnisme technologique de ces firmes, c'est-à-dire la présentation de solution technique sous leur forme marchande comme solution aux maux des pays pauvres (les OGM comme solution à la faim dans le monde ou au défi démographique, par exemple, au détriment d'autres pistes de recherche comme l'édification d'une économie de la qualité basée sur l'agro-biodiversité locale).

Les *SSS* offrent précisément des outils méthodologiques particulièrement adaptés à ces questions puisque les conditions sociales d'appropriation et de socialisation des innovations, les controverses scientifiques, les savoirs et les techniques locales, les rapports entre sciences et sociétés, sciences et démocraties, sciences et savoirs traditionnels sont précisément leurs objets d'étude privilégiés.

Les études de genre

L'approche « genre et développement » a succédé dans les années 1990 à celle de « femmes et développement », qui ciblait les femmes comme bénéficiaires isolées d'actions spécifiques d'aide au développement. Cette dernière approche, ignorant les réalités du contexte et des relations sociales souvent inégalitaires dans lesquelles elles évoluaient, a parfois conduit à les marginaliser. L'approche par le genre s'efforce, elle, de prendre en compte les rôles socialement construits des hommes et des femmes dans chaque contexte social et d'intégrer les femmes comme acteurs et partenaires et non simples bénéficiaires des processus de développement. Il s'agit aussi dorénavant d'accroître leur pouvoir d'action (*empowerment*) à travers le renforcement de leur participation, de leurs capacités de choix et de leur autonomie. La coopération et la solidarité internationale encouragent quant à eux le *gender mainstreaming* (intégration transversale du genre) qui promeut la prise en compte des inégalités entre les sexes et des spécificités de genre dans l'élaboration des politiques de développement ainsi que dans leur mise en œuvre et leur évaluation.

La démarche de genre ne se réduit pas à étudier les femmes. Elle concerne également les hommes puisqu'elle étudie la place de chacun dans les dynamiques sociales. Intimement liée au développement humain, elle étudie les rôles et les stéréotypes attribués à chaque sexe, et montre comment les rapports sociaux entre femmes et hommes restent en grande majorité fondés sur des inégalités au détriment des femmes, quelles que soient les époques et les sociétés. Les femmes subissent ainsi des discriminations notamment en matière de pouvoir et de prise de décision politique et économique, mais aussi au sein de la sphère privée. Elles ont très souvent un accès plus limité à l'espace public, à l'éducation, au monde du travail. Leurs salaires sont moindres et elles occupent majoritairement des postes à moindre responsabilité, avec un éventail de professions moins large que celui des hommes.

La recherche sur la question du genre ne constitue pas une discipline en soi mais peut être menée à l'occasion de l'étude de pratiques tant politiques que sociales, éducatives ou juridiques. La recherche française sur les questions de genre, qui était peu avancée par rapport notamment aux pays anglo-saxons, a commencé à combler son retard depuis quelques années.

Les recherches menées à l'IRD abordent de plus en plus la problématique du genre de façon transversale, que ce soit à l'occasion de programmes de recherche sur les migrations, l'évolution de la pauvreté (vers une plus grande féminisation) ou du marché de l'emploi, sur les questions de développement et d'environnement (où elles constituent les acteurs cibles des politiques publiques), les politiques de santé (ex. genre et SIDA) et éducatives ou les réformes des codes de la famille dans les pays musulmans. Mais comme le soulignait une étude menée en 2006 sur les études de genre à l'IRD, « Si certaines thématiques ont donné lieu à d'amples recherches (pauvreté, travail, éducation, SIDA, santé de la reproduction...), en phase avec les préoccupations actuelles de la recherche internationale, d'autres par contre ont été traitées de manière très évasive »⁵. La question du genre, concept sociologique et outil méthodologique devrait constituer une priorité scientifique transversale et multidisciplinaire de l'IRD.

⁵ Voir le rapport de Anne-Laure Radas, *Les études de genre à l'IRD*, 2006, en ligne : <http://www.adequations.org/IMG/pdf/LesEtudesDeGenreIRD.pdf>